

DEPARTEMENT DU TOURISME

Table des matières

I	SAISON TOURISTIQUE 2000	1
II	PROGRAMME QUINQUENNAL 1998 - 2002	
	1) Généralités	2
	2) Infrastructures touristiques à réaliser par les communes et les syndicats d'initiative	3
	3) Hôtellerie	9
	4) Gîtes ruraux, et mise en valeur touristique du patrimoine culturel: projets réalisés par des particuliers	11
	5) Camping	11
	6) Investisseurs privés	14
III	MISE EN OEUVRE DU CONCEPT STRATEGIQUE GLOBAL POUR LE TOURISME LUXEMBOURGEOIS	15
IV	ECO-LABEL DANS LE DOMAINE DU TOURISME	17
V	SENTIERS TOURISTIQUES ET PISTES CYCLABLES	
	1) Sentiers touristiques	19
	2) Pistes cyclables	20
VI	CONCOURS "Schéin Dierfer a Stied"	26
VII	TOURISME DE CONGRES	27
VIII	RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE	29
IX	ACTIONS PROMOTIONNELLES DU MINISTERE DU TOURISME	
	1) Publicité par le biais des réseaux de distributions traditionnels	33
	2) Actions promotionnelles par le biais des représentations touristiques à l'étranger	33
X	ANIMATION TOURISTIQUE	35
XI	ACTIVITES PROMOTIONNELLES DE L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME	36
	ANNEXE I Tableaux statistiques/STATEC	45
	ANNEXE II Tableaux statistiques/Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg	50

I. SAISON TOURISTIQUE 2000

A défaut de résultats chiffrés complets et définitifs, les démarches et sondages les plus récents entrepris auprès des professionnels du tourisme font apparaître un bilan plutôt positif, malgré des divergences parfois étonnantes d'un secteur, d'une région, voire d'une localité à l'autre.

Ces résultats encourageants sont corroborés par les estimations du STATEC pour les mois de janvier à septembre dans le secteur de l'hôtellerie, qui fait état d'une progression de 1% concernant les arrivées (Ville de Luxembourg : + 2,3%) et de 2,24% concernant les nuitées (Ville de Luxembourg : + 2,8%).

Une très belle arrière-saison conjuguée à l'afflux de touristes en relation avec l'avènement au trône du Grand-Duc Henri laissent à penser que la consolidation à haut niveau constatée depuis deux ans se poursuit.

Il semble donc que le Luxembourg puisse compter sur une clientèle qui a pu être fidélisée au cours des dernières années, ce qui est d'autant plus encourageant si l'on considère que, sur le plan mondial, les parts de marché de l'Europe en tant que destination de voyage sont en régression.

Tout porte donc à croire que les efforts continuels et soutenus en matière de promotion et l'adaptation permanente de l'offre touristique à la demande ont eu l'effet escompté.

En étroite collaboration avec l'Office National du Tourisme et tous les acteurs touristiques du secteur public et privé, le Ministère du Tourisme poursuivra sa politique de diversification de l'offre touristique dans les domaines de l'équipement, de l'animation et de la promotion.

II. SIXIEME PROGRAMME QUINQUENNAL 1998 - 2002

1) Généralités

Le 6e programme quinquennal, doté d'une enveloppe globale de 1175 millions de francs, permet :

- l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure régionale à réaliser par des communes, des syndicats de communes, des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif œuvrant en faveur du tourisme, ainsi que par des investisseurs privés;
- l'exécution de projets de modernisation, de rationalisation et d'extension de l'infrastructure hôtelière existante ainsi que de projets de construction d'établissements hôteliers répondant à un intérêt économique général;
- l'exécution de projets d'aménagement, de modernisation et d'extension de gîtes ruraux et de gîtes à la ferme ainsi que de projets de construction, de modernisation et d'extension d'auberges de jeunesse;
- l'exécution de projets de modernisation, de rationalisation, d'extension, d'assainissement et d'intégration dans l'environnement naturel de l'infrastructure de campings privés existants ainsi que de projets de création de terrains de camping privés;
- l'exécution de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel;
- l'exécution de projets d'acquisition et d'amélioration d'équipements informatiques et d'équipements audiovisuels à réaliser par les syndicats d'initiative, les ententes de syndicats d'initiative et autres associations sans but lucratif œuvrant en faveur du tourisme;
- l'élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique.

2) Infrastructures touristiques à réaliser par les communes et les syndicats d'initiative

Le programme de l'infrastructure touristique indiquant le genre et la répartition sur le territoire de projets à réaliser par les communes, les syndicats de communes, les syndicats d'initiative et les ententes de syndicats d'initiative et autres associations sans but lucratif œuvrant en faveur du tourisme susceptibles d'être subventionnés par l'Etat en exécution de la loi du 3 août 1998 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un sixième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique, est établi comme suit (par ordre alphabétique) :

Commune	Objet
Beaufort	- réaménagement et embellissement du centre
Beckerich	- aménagement d'un musée de l'eau
Bourscheid	- construction d'une piste de ski indoor
Clervaux	- réaménagement de la Place du marché
Commune du Lac de la Haute-Sûre	- implantation d'une aire de récréation et de loisirs au bord du lac à Bavigne
Diekirch	- mise en valeur du Musée National d'Histoire Militaire - remise en valeur du Vieux Diekirch - aménagement d'un musée de l'automobile
Echternach	- réaménagement et embellissement du centre - aménagement du centre récréatif et construction d'une auberge de jeunesse
Ell	- mise en valeur du parc et du jardin du château de Colpach
Grevenmacher	- modernisation de l'auberge de jeunesse - aménagement d'un quai d'accostage
Heinerscheid	- réaménagement de l'ancienne ferme "Cornely"
Larochette	- aménagement du centre
Luxembourg	- modernisation de la patinoire à Kockelscheuer
Mertert	- construction d'un musée pour bateaux
Mersch	- construction d'une nouvelle piscine
Putscheid	- mise en valeur de la mine de cuivre à Stolzembourg
Remerschen	- construction et aménagement d'un "visiting center" à Remerschen - divers aménagements dans la zone de récréation et de loisirs - aménagement d'un quai d'accostage à Schengen

Remich	- réaménagement de l'esplanade et du quai de la Moselle - construction d'une baie d'amarrage pour bateau de plaisance - aménagement d'un nouveau camping pour camping-cars
Roeser	- aménagement d'un musée rural
Rosport	- aménagement du château Tudor
Rumelange	- extension et réaménagement du Musée des Mines
Vianden	- construction d'un centre d'accueil - modernisation de l'auberge de jeunesse - réaménagement du télésiège - aménagement du noyau historique
Waldbillig	- centre récréatif Müllerthal
Wellenstein	- parachèvement du centre de loisirs et de récréation à Schwebsingen - extension du port de plaisance à Schwebsingen - aménagement d'un quai d'accostage à Bech-Kleinmacher
Weiswampach	- centre récréatif: aménagement d'une infrastructure sports-loisirs
Wiltz	- extension de l'auberge de jeunesse
Wilwerwiltz	- aménagement d'un bureau touristique
Winseler	- aménagement d'un centre de découverte de la nature
Wormeldange	- aménagement d'un parc de loisirs à Ehnen - aménagement de quais d'accostage
Diverses communes	- pistes cyclables et aménagements annexes
Diverses communes	- sentiers pédestres et aménagements annexes
Diverses communes	- embellissement touristique, aménagement d'infrastructures dans l'intérêt de l'accueil des touristes et équipements de sports-loisirs
Diverses communes	- rénovation et réaménagement de piscines
Diverses communes	- modernisation, rationalisation, assainissement et intégration dans l'environnement naturel des campings
Entente des Communes et Syndicats d'Initiative de la Moselle	
Luxembourgeoise	- acquisition d'un bateau nouveau et aménagement de quais d'accostage

Syndicats d'Initiative et autres a.s.b.l.: Objet

Association des Musée et

- Tourisme Ferroviaire - restauration du parc ferroviaire
- Beaufort - modernisation de la piscine
- réaménagement de la patinoire
- Berdorf - Centre récréatif Martbusch: équipements sports-loisirs
- Binsfeld - divers aménagements au Musée Rural
- Bourscheid - mise en valeur touristique du château
- Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises :
- modernisation et extension du réseau des auberges de jeunesse
- Diekirch - construction d'une piscine à ciel ouvert
- Munshausen - création d'un éco-musée vivant
- Remich - rénovation de la patinoire
- Troisvierges - aménagement d'un bureau d'accueil
- aménagement d'une infrastructure sports-loisirs
- Weiswampach - mise en place d'un système permettant la pratique du ski de fond
- acquisitions d'embarcations à moteur électrique
- Wiltz - réaménagement du bureau d'accueil
- Divers syndicats - sentiers pédestres et aménagements annexes
- Divers syndicats - embellissement touristique
- Divers syndicats - modernisation, rationalisation, assainissement et intégration dans l'environnement naturel de campings.

Tableau des montants alloués aux communes au cours de l'exercice 2000

communes	objet	subventions allouées
Bastendorf	réaménagement traversée de Brandenburg	590.070.-
Dalheim	aménagement place publique	400.000.-
Diekirch	réaménagement parc municipal	1.021.243.-
	réaménagement « Vieux Diekirch »	1.500.000.-
Entente/Moselle	acquisition nouveau bateau	18.030.718.-
Esch-sur-Sûre	modernisation bloc sanitaire	1.949.000.-
	aménagement aire de jeux	800.000.-
Fouhren	éclairage de style à Bettel	125.000.-
Goesdorf	aménagement sentier thématique	920.167.-
Hoscheid	réaménagements à Unterschlinder	200.000.-
Kautenbach	aménagement sentier nature	661.585.-

Larochette	aménagement piste cyclable	11.401.239.-
Mertert	éclairage de style à Wasserbillig	1.025.000.-
	éclairage de style à Mertert	662.540.-
	aménagement bureau d'accueil transfrontalier	761.053.-
Pütscheid	éclairage de style à Merscheid	20.000.-
	aménagement musée du cuivre	611.707.-
Rumelange	réaménagement Musée des Mines	23.439.392.-
Sivour	réalisation panneau type d'information	93.386.-
	Aménagement sentier thématique	145.510.-
Sycopan	mise en place borne interactive maison du parc	703.062.-
Waldbillig	éclairage de style à Christnach	380.000.-
Weiswampach	modernisation bloc sanitaire camping	12.000.000.-
Wellenstein	acquisition terrain zone de loisirs	53.700.-
Wiltz	rénovation immeuble Gruber	1.300.000.-
Wintrange	aménagement sentier thématique	79.957.-
Total :		78.874.329.-

Au total 305 dossiers , présentés par les communes et les syndicats de communes, ont été retenus par le MT dans le cadre de l'exécution du 6^e plan quinquennal. Durant la période du 1.1.1998 au 31.12.2000 ces projets totalisent un investissement éligible de 2.786.723.595 Luf.

La participation totale du MT à ces projets s'élève à 971.747.507 Luf .

Au total 297.042.588 Luf ont déjà été liquidés en faveur des différentes communes et syndicats de communes.

Tableaux synoptiques :

a) répartition par projet

	N° dossiers	Part éligible	Engagement	Liquidation '98-02
Infrastructure communale	28	274 880 943	35 113 112	11 122 400
Infrastructure routière	29	339 654 556	69 859 903	15 448 466
Piste cyclable	28	431 081 800	249 515 993	31 080 670
Plantations	1	822 135	75 000	0
Sentier touristique	19	36 723 671	7 189 689	4 962 839
Eclairage de style	72	89 592 908	14 487 669	3 771 832
Patrimoine culturel	9	75 221 593	10 953 084	80 000
Accueil	13	73 791 824	17 555 828	15 149 858
Scouts/Chatets/Gîte	6	89 053 882	26 499 380	3 656 200

Camping	36	222 181 152	89 181 098	36 507 079
Centre récréatif/Parc/Sports	14	75 399 751	20 545 502	8 585 826
Navigation touristique	14	290 001 982	121 053 680	92 309 298
Enseignes décoratives	3	7 811 000	1 475 200	50 000
Musée	11	352 688 893	132 932 436	68 943 915
Auberge de jeunesse	9	346 766 484	145 730 970	1 709 755
Piscine	13	81 051 021	29 578 963	3 664 450
Total	305	2 786 723 595	971 747 507	297 042 588

b) répartition par région touristique

	N° dossiers	Part éligible	Engagement	Liquidation '98-02
Bon Pays	49	543 071 786	207 768 551	30 766 502
Ardennes	133	812 098 969	233 113 111	74 884 647
Müllerthal	43	599 709 292	208 001 426	18 880 889
Moselle	70	579 088 481	198 528 201	103 905 993
Sud	10	252 755 067	124 336 218	68 604 557
Total	305	2 786 723 595	971 747 507	297 042 588

Tableau des montants alloués aux syndicats d'initiative; ententes de syndicats d'initiative et autres associations sans but lucratif au cours de l'exercice 2000

SI ou autre asbl	objet	subventions allouées
A.M.T.F.	infrastructure Train 1900	328.785.-
Biologesche Landbau asbl	aménagement « Heuhotel-Toodlermillen »	732.796.-
Fondation Carlo Hemmer	construction nouvelle auberge de Jeunesse	13.330.528.-
Happ a Malz asbl	aménagement Microbrasserie	995.326.-
Wanderhütten asbl	mise en place de chalets pour randonneurs	914.357.-
Bastendorf	aménagement aire de loisirs	125.424.-
Beaufort	rénovation patinoire	461.438.-
	modernisation piscine	13.065.992.-
Consdorf	modernisation camping	34.175.-
Echternach	aménagement appartements	350.000.-
	aménagement terrains de tennis	401.758.-
Harlange	modernisation camping	157.893.-
Hesperange	modernisation camping	831.470.-
Hosingen	modernisation camping	361.431.-
Munshausen	réalisation domaine touristique	17.109.285.-

Rosport	modernisation camping	142.806.-
Stadbredimus	aménagement d'un gîte d'étape	367.000.-
Troisvierges	construction bloc d'accueil/camping	2.072.496.-
divers SI et asbl	acquisition équipement matériel informatique et audiovisuel	4.489.463.-

Total : 56.272.423.-

Au total 102 dossiers, présentés par les SI, les ententes de syndicats d'initiative et autres asbl, ont été retenus par le MT dans le cadre de l'exécution du 6^e plan quinquennal. Durant la période du 1.1.1998 au 31.12.2000 ces projets totalisent un investissement éligible de 556.103.229 Luf.

La participation totale du MT à ces projets s'élève à 280.213.835 Luf.

Au total 136.367.496. Luf ont déjà été liquidés en faveur des différents SI, les ententes de syndicats d'initiative et autres asbl.

Tableaux synoptiques :

a) répartition par projet :

	N° dossiers	Part éligible	Engagement	Liquidation '98-02
Gîte rural	7	14 823 639	6 361 135	5 037 476
Gîte d'étape	1	1 709 637	366 855	372 225
Chalet	1	3 000 000	300 000	0
Auberge de Jeunesse	2	147 150 712	73 575 356	13 330 528
Infrastructure	9	189 349 081	113 188 792	53 960 928
Musée	3	2 197 090	1 169 890	4 800
Aire de distraction	2	746 169	168 723	125 424
Informatique	33	40 654 563	10 222 373	9 589 037
Camping	27	54 966 201	25 857 589	12 126 323
Piscine	2	64 843 204	32 400 000	32 400 000
Patinoire	5	12 892 988	6 254 109	6 194 208
Illumination	1	2 193 763	438 752	0
Équipement	2	908 518	454 262	454 262
Loisirs	3	2 144 890	804 493	809 531
Bureau d'accueil	3	17 177 224	8 247 856	1 559 104
Promotion	1	1 345 550	403 650	403 650
Total	102	556 103 229	280 213 835	136 367 496

b) répartition par région touristique

	N° dossiers	Part éligible	Engagement	Liquidation '98-02
Bon Pays	28	85 886 702	21 370 053	15 874 688
Ardennes	44	348 065 858	198 460 369	73 180 004
Müllerthal	22	97 891 598	48 497 878	41 902 089
Moselle	3	11 385 071	5 692 535	3 975 234
Sud	5	12 874 000	6 193 000	1 435 481
Total	102	556 103 229	280 213 835	136 367 496

3) Hôtellerie

Le 6e programme quinquennal (1998-2002) prévoit des subventions en capital ou en intérêts pour les établissements hôteliers qui, après les travaux d'extension, n'ont pas plus de 75 chambres ainsi que pour la construction d'établissements nouveaux de 75 chambres au maximum.

Les investissements ayant pour objet la modernisation ou la rationalisation d'un établissement hôtelier, réalisés au cours du 6e programme quinquennal, sont subventionnables jusqu'à concurrence d'un plafond de 60 millions de francs. Ce plafond ne s'applique ni à la construction d'établissements hôteliers nouveaux, ni à l'extension d'établissements hôteliers existants.

Le sixième programme a par ailleurs innové en ce sens que les établissements hôteliers en milieu urbain pourront désormais bénéficier des mêmes conditions d'octroi de subventions pour des projets de modernisation et de rationalisation que l'hôtellerie en milieu rural.

Les taux de subvention ont été fixés comme suit:

a) Une subvention maximum de dix pour cent du coût des investissements subventionnables peut être allouée:

- pour tout projet de modernisation, de rationalisation ou d'extension d'établissements hôteliers existants dont les trois quarts des chambres au moins disposent, après les travaux, d'une salle de bains et d'un W.C.
- pour la construction d'établissements nouveaux dont toutes les chambres disposent d'une salle de bains et d'un W.C.

b) Une subvention maximum de quinze pour cent des investissements subventionnables peut être allouée, **en milieu rural**, pour les projets d'extension d'établissements existants ou pour la construction d'établissements nouveaux, si ces établissements, après réalisation des travaux, remplissent certaines conditions définies par le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinés à l'hôtellerie.

c) Une subvention maximum de quinze pour cent des investissements subventionnables peut être allouée, **en milieu rural et urbain**, pour les projets de modernisation et de rationalisation d'établissements existants, si ces établissements, après réalisation des travaux, remplissent certaines conditions définies par le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinés à l'hôtellerie.

Les taux de subvention prémentionnés peuvent être augmentés de 5 points:

- pour les projets visés qui se distinguent par une spécialisation très poussée dans le domaine des sports, de la santé ou du tourisme de congrès

- pour l'aménagement d'établissements d'hébergement dans le cadre d'immeubles existants à valeur culturelle.

Rappelons que dans le cadre du 5e programme quinquennal 287.854.000.- francs ont été alloués à l'hôtellerie.

La première tranche du 6e programme quinquennal (75 Mio) a été répartie entre 25 bénéficiaires.

26.878.000.- francs ont été investis dans la construction d'établissements d'hébergements nouveaux à Luxembourg (2 établissements) et à Bour, Dudelange et Remich, tandis que 48.122.000.- francs ont été affectés à des travaux de modernisation, de rationalisation et d'extension d'établissements existants.

La deuxième tranche du 6^e programme quinquennal (45 Mio) a été répartie entre 38 bénéficiaires. 2.250.000.- francs ont été investis dans la construction d'établissements d'hébergement nouveaux à Born, Luxembourg, Remich et Schiffflange, tandis que 42.750.000.- francs ont été affectés à des travaux de modernisation, de rationalisation et d'extension d'établissements existants.

La troisième tranche du 6^e programme quinquennal (70 Mio) a été répartie entre 34 bénéficiaires. Ces 70 Mio ont été investis dans des travaux de modernisation et de rationalisation d'établissements existants ainsi que dans les travaux de transformation et

d'achèvement d'un hôtel (dans la région touristique de la Moselle) dont la construction avait débuté il y a une dizaine d'années.

4) Gîtes ruraux et mise en valeur touristique du patrimoine culturel: projets réalisés par des particuliers.

L'aménagement de gîtes ruraux et de gîtes à la ferme ainsi que la rénovation de vieilles maisons, augmentent nos capacités d'hébergement, surtout dans les régions défavorisées sur le plan hôtelier, en donnant une nouvelle affectation à certaines maisons rurales et en maintenant des emplois dans des régions qui risquent de se dépeupler.

Dans le cadre du sixième programme quinquennal (1998-2002), un taux de subvention de vingt pour cent du coût total des investissements peut être alloué à un investisseur privé pour l'aménagement d'un gîte rural ou d'un gîte à la ferme, la modernisation ou l'extension d'un gîte rural ou d'un gîte à la ferme existants, la construction, la modernisation ou l'extension d'une auberge de jeunesse ainsi que la mise en valeur touristique du patrimoine culturel.

Pour l'exercice 1995, 5.000.000.- francs ont été répartis entre 13 investisseurs privés (10 subventions pour gîtes ruraux et 3 subventions pour la mise en valeur touristique du patrimoine culturel).

Dans le cadre du cinquième programme quinquennal 21.074.445.- francs ont été alloués en vue de l'aménagement de gîtes ruraux et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Pour l'exercice 1998, 2.496.000.- francs ont été répartis entre 10 investisseurs privés pour l'aménagement de gîtes ruraux.

Pour l'exercice 1999, 4.591.000.- francs ont été répartis entre 8 investisseurs privés pour l'aménagement de gîtes ruraux.

Pour l'exercice 2000, 2.171.000.- francs ont été répartis entre 6 investisseurs privés pour l'aménagement de gîtes ruraux.

5) Camping

En 2000, 119 terrains de campings ont été recensés, avec une capacité de 13.669 emplacements. La répartition des camps dans les différentes catégories est résumée dans le tableau ci-dessous.

En première catégorie, nous comptons actuellement 91 campings avec une capacité de 12.393 emplacements, en deuxième catégorie, 16 campings avec une capacité de 813 emplacements, et en troisième catégorie, 12 campings avec une capacité de 463 emplacements.

Capacité camping en 2000

	<i>terrains de camping nombre</i>	<i>%</i>	<i>emplace- ments nombre</i>	<i>%</i>	<i>nombre moyen d'emplacements</i>
Catégorie I	91	76,5	12.393	90,7	136,19
Catégorie II	16	13,5	813	5,9	50,81
Catégorie III	12	10,0	463	3,4	38,58
Total	119	100,0	13.669	100,0	

Nombre total de campeurs pouvant être hébergés par nuitée : 41.007

Catégorie I : 37.179
 Catégorie II : 2.439
 Catégorie III : 1.389

L'aide sous forme de subvention en capital à l'intention des exploitants de terrains de camping privés, pour la modernisation, la rationalisation et l'extension de leurs entreprises, s'est élevée à 4.236.648.- francs en 2000, ce qui constitue une baisse par rapport à 1999, où le montant total des subventions accordées s'élevait à 7.246.101.- francs. Cette baisse est due à un nombre moins élevé d'investissements, des investissements importants et innovatifs ayant déjà été réalisés au cours des années 1998 et 1999. Le montant des subventions accordées en 2000 a été réparti entre 15 dossiers, avec un nombre de 13 bénéficiaires.

En 2000, la Commission Spéciale « Campings » a été convoquée à deux reprises.

Le 15 février 2000, 6 dossiers présentant des investissements totaux de 22.362.412.- LUF et le 27 juin 2000, 10 dossiers présentant des investissements totaux de 21.861.145.- LUF ont été avisés par la commission.

Le total des investissements avisés en 2000 par la Commission Spéciale Campings s'élève donc à 44.223.557.- Luf. alors qu'en 1999, la Commission a avisé des investissements de 41.150.236. Luf. On peut donc constater que, malgré une baisse nette des subventions

allouées en 2000, la somme des investissements prévus, en 2000 a légèrement augmenté par rapport à 1999. Ceci s'explique par le fait que la plupart des terrains de camping dont les projets ont été avisés par la Commission réaliseront leurs investissements par étapes dans les années à venir.

Des fonds ayant été prévus au budget du Ministère de l'Environnement, le raccordement de quelques terrains de camping à des stations d'épuration a pu être réalisé.

Le 6^e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique prévoit que les propriétaires de camping doivent réserver au moins 75% du nombre total des emplacements au tourisme de passage afin de pouvoir bénéficier des aides financières prévues par la loi.

Depuis 1998, ce calcul s'effectue de la façon suivante :

"Art. 4.- Pour le calcul des emplacements à réserver au tourisme de passage seront seulement pris en compte les tentes, les roulottes ou autres véhicules aménagés pour servir de logement qui ont gardé leur caractère de mobilité et qui ne sont pas installés dans le même camping pendant toute l'année. Par ailleurs, l'occupation du terrain de camping doit se limiter en principe à un maximum de 25% des emplacements entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars.

Art. 5.- Dans le cas d'une modernisation, d'une rationalisation, d'un assainissement, de l'intégration dans l'environnement naturel ou de l'extension de camping existants, l'accomplissement de la condition concernant les emplacements réservés au tourisme de passage peut s'échelonner sur plusieurs années suivant un plan à introduire avec la demande en obtention d'une subvention fixant les étapes pour une augmentation des emplacements à réserver au tourisme de passage. La liquidation de la subvention sera échelonnée en fonction de la réalisation de ce plan."

Il y a trois taux de subventionnement établis en fonction de la nature de l'investissement:

- 20% pour travaux d'intégration du camping dans l'environnement naturel, pour la construction d'une station d'épuration biologique ou par le raccordement du camping à une station d'épuration;
- 15% pour travaux de modernisation ou d'extension de l'équipement sanitaire et pour la création, l'extension ou l'amélioration d'équipements de loisirs;
- 10% pour tous autres travaux de modernisation et de rationalisation.

Les dépenses pour travaux d'entretien ou de rénovation pure et simple ne sont pas subventionnables.

Compte tenu du mode de financement et du montant de l'investissement ainsi que des disponibilités budgétaires, la subvention en capital peut être remplacée partiellement ou globalement par une bonification d'intérêts.

6) Investisseurs privés

Le 6e programme quinquennal (1998-2002) maintient pour les projets d'équipement de l'infrastructure touristique à caractère régional le taux de subvention de quinze pour cent du coût total des investissements n'excédant pas cent millions.

Pour des projets d'équipement de l'infrastructure touristique d'envergure, répondant aux besoins de plusieurs régions, des subventions en capital de vingt pour cent au maximum du coût total des investissements n'excédant pas cent millions peuvent être accordées.

Rappelons que 5.565.000.- francs ont été alloués au secteur privé entre 1983 et 1997 dans le cadre du 5^e programme quinquennal..

Pour l'exercice 1998, 852.358.- francs ont été alloués à 1 investisseur privé.

Pour l'exercice 1999, 8.988.000 francs ont été répartis entre 2 investisseurs privés, dont l'un a réalisé 3 projets différents.

Pour l'exercice 2000, 5.386.000.- francs ont été répartis entre 3 investisseurs privés.

III. MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT STRATEGIQUE GLOBAL POUR LE TOURISME LUXEMBOURGEOIS

L'exécution du 6^{ième} programme quinquennal s'inscrit dans la lignée du programme précédent et met l'accent sur des axes prioritaires arrêtés dans le **Concept Stratégique Global** pour le tourisme luxembourgeois. La mise en œuvre de ce concept connaît actuellement des points forts dans les secteurs en grand développement tels que la mise en valeur du patrimoine culturel, l'équipement en matière audiovisuel et informatique, le développement de gîtes ruraux et à la ferme, de l'hôtellerie et des campings privés.

Dans l'optique d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles et du soutien des efforts d'encouragement d'un tourisme durable, le **label écologique**, certificat attribué aux entreprises de l'hébergement dont la gestion est résolument guidée par des critères protecteurs de l'environnement, a été développé.

Visant résolument une amélioration du service au client, le recours **aux nouvelles technologies de communication** modernes par le biais du système national d'information et de réservation touristiques et le site Internet a été élargi.

Les défis relevés au niveau du développement **d'une image de marque luxembourgeoise**, tant sur un plan national que régional, ont abouti à la réalisation d'une charte graphique nationale et d'un logo touristique distinctif pour chaque région. Parallèlement, dans l'optique d'un renforcement de la professionnalisation tant au niveau national que régional et local, le Ministère du Tourisme a entamé les travaux visant à l'introduction **d'un label « Bureau touristique reconnu »**.

L'Institut Européen de Tourisme à l'Université de Trèves (E.T.I.) avait été chargé par le Ministère du Tourisme d'élaborer **un concept d'action et de développement touristiques** pour la région touristique du Müllerthal. Par la suite, les résultats de ce projet - pilote ont été étendus au pays entier.

Citons dans ce contexte aussi bien la création d'offres forfaitaires nationales, régionales et thématiques ainsi que le succès remarquable qu'a connu la « LuxembourgCard » dès son lancement. Ce passeport touristique, donnant accès, à un prix intéressant, à des attractions touristiques de premier choix et au transport public gratuit, doit faciliter au touriste étranger ou résident, le déplacement et le séjour dans la destination de son choix ou la connaissance du pays qu'il habite en permanence.

Dans la perspective de proposer au client des produits touristiques diversifiés et compétitifs sur le plan international, le Ministère du Tourisme a activement soutenu l'élaboration de **produits touristiques transfrontaliers**. A ce propos, citons par exemple la « Vallée Européenne de la Moselle », le « DFL –Radtourenkonzept », la mise en œuvre d'un observatoire ornithologique qui allie monitoring des oiseaux, tourisme, pédagogie et environnement ou encore le projet « Réseau Vert Européen » visant tant l'engagement d'une réflexion commune, la mise en commun des savoir-faire en matière de développement de réseaux de voies vertes à l'échelle de l'aire métropolitaine Nord-Ouest, que la promotion et le développement d'un véritable réseau international de voies vertes.

IV . ECO-LABEL DANS LE DOMAINE DU TOURISME

C'était au cours de l'année 1997 que le Ministère du Tourisme avait lancé en collaboration avec la Fondation Oeko-Fonds, le concours « Tourisme et Environnement » en vue de l'introduction d'un éco-label pour les établissements d'hébergement.

Ce genre de label existe depuis un certain nombre d'années dans plusieurs pays et se révèle être un argument de vente et de fidélisation pour les entreprises qui le portent et qui, en conséquence, peuvent développer des stratégies de marketing très ciblées.

Contrairement à l'opinion répandue, une gestion écologique ne provoque d'ailleurs pas nécessairement de frais supplémentaires. Il est possible au contraire de faire d'importantes économies dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets.

Ce label écologique s'inscrit d'autre part dans le concept stratégique global du Ministère du Tourisme qui préconise l'amélioration, la rationalisation et la promotion de différents types d'hébergement, notamment en milieu rural, d'une part, une meilleure protection de l'environnement naturel tant du point de vue de la salubrité que celui de l'esthétique d'autre part.

Deux catégories de critères sont prévues pour obtenir le label écologique. D'un côté, les critères auxquels les entreprises doivent se tenir absolument, de l'autre ceux dont seulement un certain pourcentage doit être respecté.

Il y aura un label écologique unique pour le Luxembourg, et ce pour toutes les catégories d'établissements touristiques, qui sera valable pour deux ans.

Le catalogue des critères a été arrêté fin 1998 par le comité de suivi, dans lequel sont représentés, à côté du Ministère du Tourisme et la Fondation Oeko-fonds, l'Office National du Tourisme, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Energie, la Chambre de Commerce, Horesca, les associations de campings Camprilux et l'Association des Propriétaires de Camping, le Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck, le Lycée Technique de Bonnevoie et l'Association pour la Promotion du Tourisme Rural.

En mai 1999, les douze premiers établissements d'hébergement se sont vus décerner l'écolabel, à savoir cinq hôtels, quatre gîtes à la ferme, deux campings et un établissement pour groupes. Quatre autres établissements ont suivi en automne 1999.

Rappelons encore que le Ministère du Tourisme et l'Office National du Tourisme sont titulaires de la marque déposée « Ecolabel », dont l'attribution est valable pendant deux ans.

Au courant de l'année 2000, les critères ont été réévalués et actualisés à la lumière des expériences acquises dans le passé et seront d'application à partir de l'année 2001.

V. SENTIERS TOURISTIQUES ET PISTES CYCLABLES

1) Sentiers touristiques

En 1999, le Ministère du Tourisme se voyait dans l'obligation d'avoir recours à une main d'œuvre externe afin d'assurer le balisage des sentiers touristiques nationaux et internationaux. Le recours à des révisions systématiques et complètes est en effet essentiel et indispensable afin de garantir un produit touristique de qualité.

Pour ce faire, un contrat avait été conclu avec une asbl ayant comme but principal la mise au travail de personnes provenant de milieux défavorisés et l'intégration des chômeurs de longue durée dans un contrat de travail normal.

Ce contrat inclut la supervision administrative, respectivement la supervision par un chef d'équipe du projet « Naturaarbechten », ainsi que l'encadrement psycho-social par l'équipe des Foyers et Services de l'Entraide asbl.

Etant donné que l'asbl avait travaillé à l'entière satisfaction du Ministère du Tourisme, le contrat a été renouvelé pour l'an 2000.

Au cours de l'année dernière, l'équipe composée de 3 personnes a pu terminer la révision des 171 auto-pédestres qui avait été entamée fin 1999.

Par ailleurs, cette même équipe a dû intervenir une trentaine de fois pour la remise en état du balisage sur des sentiers touristiques nationaux et internationaux.

D'une manière générale, l'entretien des sentiers touristiques est assuré par les syndicats d'initiative, les communes ou d'autres associations oeuvrant en faveur du tourisme. Sans leur engagement et la mise à disposition d'une main d'œuvre souvent bénévole, il serait très difficile de maintenir notre réseau de sentiers touristiques en bon état.

Or, force est de constater que le travail à titre bénévole est en régression.

C'est dans cette optique que le Ministère du Tourisme a déjà réalisé d'importants travaux préparatoires afin de mettre sur pied un concept, garantissant l'entretien des sentiers touristiques. Ceci signifie en pratique qu'une deuxième équipe de chômeurs, encadrée par un chef d'équipe, pourra être mise à disposition des syndicats d'initiative désireux de bénéficier de cette aide.

Les modalités pratiques d'exécution des travaux seront arrêtées en 2001.

La mise en place d'un système de fléchage uniforme pour les promenades locales, dont un modèle a été réalisé dans le nord du pays, a été adopté par bon nombre de syndicats et de communes d'autres régions touristiques. Le Ministère du Tourisme entend poursuivre ce projet en vue d'aboutir à un balisage uniforme et standardisé sur le territoire du Grand-Duché.

Dans cet ordre d'idées, il est à remarquer, que sur initiative du Ministère du Tourisme, plusieurs syndicats resp. communes ont restructuré leurs réseaux de sentiers touristiques dans l'optique d'un regroupement, voire d'une suppression de certains sentiers locaux.

Dans le cadre de ces travaux de restructuration l'équipe de chômeurs qui est à la disposition du Ministère du Tourisme a pris en charge les travaux de balisage des sentiers locaux de plusieurs syndicats d'initiative, dont Kopstal-Bridel et Grevenmacher.

Par ailleurs, le Ministère du Tourisme a participé à la réédition du guide intitulé « 182 x Luxembourg : promenades et sentiers thématiques ». Cette édition tient non seulement compte des modifications de tracés signalées au courant de l'année mais aussi des sentiers thématiques récemment aménagés.

Sur le plan international, notons que le Ministère du Tourisme a renoué les liens avec la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre en participant aux journées de la 31^{ième} rencontre annuelle à Oostduinkerke en Belgique.

2) Pistes cyclables

Depuis la fin des années 70, le Ministère du Tourisme, en étroite collaboration avec d'autres Ministères et Administrations, a consenti des efforts considérables afin de doter le pays d'un réseau de pistes cyclables reliant les principaux centres touristiques et offrant la possibilité aux touristes et à la population autochtone, de découvrir le pays à bicyclette.

Actuellement le Grand-Duché dispose d'un réseau de pistes cyclables de quelque 460 km qui ont été réalisées en grande partie grâce à l'initiative spontanée des autorités nationales et locales. Ces initiatives pour louables qu'elles étaient, risquaient cependant de rester, à défaut d'un plan national, des actions isolées, territorialement limitées et partant disparates.

C'est dans cette optique que le Ministère des Travaux Publics a déposé en octobre 1997 un projet de loi portant création d'un réseau de pistes cyclables. La loi, votée le 6 juillet 1999, prévoit l'aménagement de quelque 900 km de pistes cyclables dans les années à venir.

Afin de mieux faire connaître nos pistes cyclables à un plus large public, une publicité tant sur les marchés de proximité que sur les marchés lointains s'avère indispensable. Parallèlement la publication de brochures et de cartes typographiques constitue un moyen de marketing à la fois utile et nécessaire. A côté des publications déjà existantes, le Ministère du Tourisme entend réaliser sous peu un guide touristique pour cyclistes.

Un groupe de travail composé de membres du Ministère du Tourisme, des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL), de la Centrale des Auberges de Jeunesse (CAJL) et de la « Letzebuenger Velos Initiative » (LVI) vient de réaliser en collaboration avec une maison d'édition, les travaux préparatoires. La date de parution du guide intitulé « Vélo-tour Luxembourg », initialement prévue pour fin 2000, a dû être reportée au printemps 2001

Par ailleurs, une coopération avec nos pays voisins, en vue d'une fusion des différents réseaux nationaux, est actuellement à l'étude.

Notons dans ce contexte que le Ministère du Tourisme est membre de l'Association Européenne des Voies Vertes. Un des buts de l'association est le développement de voiries pour le trafic non-motorisé à travers toute l'Europe.

Le réseau tel qu'il a été retenu dans le cadre de la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables, se présente fin 2000 comme suit :

- *PC1 Piste cyclable du Centre*

Ville de Luxembourg : réseau périphérique
Travaux achevés

- *PC2 Piste cyclable d'Echternach*

Luxembourg-Ville – Echternach
Travaux achevés

Dans le cadre des travaux d'urbanisation du Kirchberg et de la réalisation de la « Nordstrooss », plusieurs modifications ont été apportées au tracé. La piste cyclable traversant le « Grengewald » entre Senningerberg et Ernster a été refaite sur toute sa longueur.

- *PC3 Piste cyclable des Trois Rivières*

Vianden – Echternach – Wasserbillig – Schengen

Il est envisagé de modifier le tracé entre Hoesdorf et Bettel. Le tracé, qui emprunte actuellement la N10, présente en effet quelques problèmes de sécurité pour le cycliste.

Dans le cadre du réaménagement de la traversée de Reisdorf, un passage souterrain à été aménagé et le tracé de la piste cyclable a été légèrement modifié. Des travaux d'entretien

constructif sont à prévoir pour les tronçons Reisdorf / Wallendorf-Pont, Dillingen / Grundhof et Bollendorf-Pont / Echternach.

Le commencement des travaux sur le tronçon Bollendorf-Pont / Echternach a dû être reporté.

Dans le cadre des travaux de réaménagement du bas village à Rosport, un passage souterrain a été réalisé à la hauteur du poste frontalier. Les travaux ont été achevés au début de cette année.

Le tronçon Moersdorf-Wasserbillig sera réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la N10. Ces travaux ont débuté au courant de l'année. La liaison Wasserbillig – Mertert est encore à l'étude.

La piste emprunte entre Mertert et Remich la N10 où une bande marquée visiblement sera réservée aux cyclistes.

La partie Remich – Schengen a été construite dans le cadre du projet de la N10.

- *PC4 Piste cyclable de la Syre*

Junglinster – Mertert

Piste cyclable à l'étude

- *PC5 Piste cyclable de l'Ernz Blanche*

Junglinster – Dillingen

Les travaux pour un premier tronçon entre le lieu-dit « Soup » et Medernach ont pu être achevés au courant de cette année.

Le reste du tracé est à l'étude.

- *PC 6 Piste cyclable des 3 Cantons*

Pétange – Schiffange – Bettembourg – Mondorf/Bains – Remerschen

Quelques tronçons ont déjà été réalisés entre Pétange et Bettembourg.

Le reste du tracé est à l'étude resp. en construction

- *PC 7 Piste cyclable « Jangeli »*

Remich – Mondorf/Bains

Piste cyclable en projet.

- *PC8 Piste cyclable de la Terre Rouge*

Pétange – Esch/Alzette – Dudelange – Bettembourg

L'Administration des Ponts et Chaussées a l'intention de réaliser par ses moyens propres une sorte de collectrice du sud pour vélos, qui doit relier toutes les grandes agglomérations entre elles et les raccorder aux pistes existantes.

- *PC9 Radiale de l'Ouest*

Sanem – Leudelange – Reckange

Travaux achevés en majeure partie. Reste à réaliser la liaison Leudelange – réseau périphérique de la Ville de Luxembourg

- *PC10 Jonction de Leudelange*

Liaison entre Leudelange / Bettembourg et la PC6

Piste cyclable en phase de réalisation

- *PC 11 Jonction de Hespérange*

Liaison entre Hespérange – Weiler-la-Tour et la PC 6

Piste cyclable à l'étude

- *PC 12 Piste cyclable de l'Attert*

Linger – Steinfort – Noerdange – Boevange/Attert – Colmar-Berg

Travaux achevés.

La jonction entre la ligne de l'Attert et la continuation vers la PC 16 resp. PC 3 sera réalisée dès que le tronçon traversant Colmar-Berg a été achevé. Une première partie de cette traversée a pu être achevée au courant de l'année (tronçon « Piscine/Parking Good Year).

A noter que le cycliste doit emprunter actuellement une route secondaire jusqu'à Ettelbruck. Le projet d'une liaison directe entre Colmar-Berg et Ettelbruck est à l'étude.

- *PC 13 Jonction de Strassen*

Réseau périphérique Ville de Luxembourg – Mamer – Garnich – Steinfort

Travaux achevés

La commune de Mamer a réalisé sur son territoire une liaison Mamer – Holzem – Garnich reliant ainsi le réseau national. La commune de Bertrange, quant à elle, a projeté de relier son réseau à celui de la Ville de Luxembourg assurant ainsi la liaison Luxembourg – Bertrange – Mamer – PC 12.

- *PC 14 Piste cyclable Eisch – Mamer*

Mamer – Kehlen – Mersch

Piste cyclable à l'étude

- *PC 15 Piste cyclable de l'Alzette*

Luxembourg – Mersch – Ettelbruck

Tronçons Luxembourg – Walferdange et Lintgen – Mersch : travaux achevés.

L'Administration des Services Techniques de l'Agriculture vient de présenter un projet définitif pour le tronçon Mersch – Colmar-Berg. Les travaux vont probablement débiter au printemps 2001.

Les travaux pour la liaison Steinsel – Helmdange qui ont commencé fin 99 sont pratiquement achevés. Le reste du tracé Helmdange - Lintgen n'a pas encore été arrêté définitivement. Une partie de ces travaux sera réalisée dans le cadre des travaux d'aménagement de la « Nordstrooss ».

- *PC 16 Piste cyclable de la Moyenne Sûre*

Kautenbach – Ettelbruck – Diekirch – Reisdorf

Tronçon Ettelbruck – Reisdorf : travaux achevés.

Tronçon Ettelbruck – Kautenbach :

Ce tronçon se compose en principe de 3 lots à savoir :

- liaison Ettelbruck-Niederfeulen et Welscheid-Goebelsmühle
ces deux liaisons suivent presque exclusivement des chemins ruraux existants
- la liaison Niederfeulen-Welscheid
la réalisation de ce tronçon devrait se concrétiser sous peu
- la liaison Goebelsmühle-Kautenbach
la réalisation de ce tronçon comporte des difficultés techniques majeures, et une réalisation dans l'immédiat ne semble pas possible

- *PC 17 Piste cyclable de l'Ouest*

Noerdange – Rambrouch – Bavigne – Winseler

La liaison Noerdange – Rambrouch est pratiquement achevée, à l'exception du contournement de Rambrouch et de la sortie de Koetchette.

Le reste du tracé est à l'étude.

- *PC 18 embranchement de Perlé*

Rambrouch – Rombach/Martelange

Reste à terminer la liaison Ardoisières – Rombach/Martelange

- *PC 19 embranchement du Lac*

Bavigne – Lac de la Haute Sûre

Piste cyclable à l'étude.

- *PC 20 Piste cyclable de la Wiltz*

Kautenbach – Wiltz – Schleif – frontière belge (vers Bastogne)

Tronçons Wiltz – frontière belge et Kautenbach-Merkholtz/halte : travaux achevés.

L'aménagement du tronçon Merkholtz/halte – Wiltz comporte des difficultés techniques majeures et une réalisation dans l'immédiat ne semble pas possible.

- *PC 21 Piste cyclable du Nord*

Kautenbach – Wilwerwiltz – Troisvierges – frontière belge (vers St. Vith)

Tronçon Kautenbach – Wilwerwiltz : travaux achevés.

Le reste du tracé est à l'étude.

- *PC 22 Piste cyclable de l'Oesling*

Wilwerwiltz – Hosingen – Putscheid – Vianden

La liaison Lellingen – barrière de Hosingen devrait se concrétiser sous peu. Le reste du tracé est encore en projet.

- *PC 23 Jonction de Tandel*

Liaison entre PC 16 et PC 22

Un premier tronçon a été réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la N17 à Tandel. Le reste de la liaison est à l'étude.

3) Circuits VTT

Les 3 Ententes des Syndicats d'Initiative du Nord avaient introduit dans le cadre du programme Leader II fin 1999 une demande concernant la réalisation d'un réseau de circuits VTT. Ce projet s'est concrétisé et développé au courant de l'année 2000.

Le réseau comprend au total 15 circuits qui sont reliés entre eux. Ceci donne aux amateurs du VTT la possibilité de combiner plusieurs circuits. Il existe aussi des circuits qui sont aménagés et adaptés aux capacités et besoins des familles. Au moins un circuit est conçu spécialement pour enfants.

Le but est de promouvoir l'image d'un tourisme doux en drainant les randonneurs sur des pistes spécialement conçues pour eux et en évitant ainsi une fréquentation incontrôlée des chemins forestiers, resp. circuits pédestres.

Un groupe de travail comprenant la plupart des acteurs concernés avait été constitué afin de traiter des nombreuses questions pouvant survenir lors de l'élaboration de tels circuits. (droit de propriété, responsabilité, chasse, conservation de la nature).

Dans le cadre de ce projet sera édité un guide touristique. La date de parution du guide intitulé « Mountain Bike Tour » est prévue pour le mois de juin 2001.

Le département du Tourisme prend en charge les frais pour la mise en place du balisage ainsi que des panneaux d'information et d'orientation.

VII. CONCOURS « SCHEIN DIERFER A STIED »

Suite à un changement de structure, le concours est organisé sur base régionale depuis 1991.

Le pays est subdivisé en trois régions, à savoir:

- Ardennes
- Centre/Ouest/Sud
- Mullerthal/Moselle/Centre

Les localités sont réparties en 4 catégories selon le nombre d'habitants:

1. 1 - 100 habitants
2. 101 - 1000 habitants
3. 1001 - 3000 habitants
4. plus de 3000 habitants

Les 3 années précédentes, le point fort a été mis sur le thème « Containerpark ». En 1999 et en 2000, les nouveaux aménagements et/ou les nouvelles plantations ont été plus particulièrement pris en considération en dehors des critères d'appréciation généraux (présentation générale, entrées de la localité, etc.). Il sera procédé de la même façon pour le concours, édition 2001.

Le concours de l'année 2000 a été organisé dans la région Ardennes (cantons de Clervaux, Wiltz, Vianden, Diekirch). 21 localités y ont participé. Sur proposition du jury institué par le Ministère du Tourisme, 4 prix ont été attribués dans les catégories 2 et 4 ainsi que 2 prix spéciaux pour le meilleur nouvel aménagement. Des prix spéciaux ont été décernés par la Ligue du Coin de Terre et du Foyer ainsi que par Natura et la Fédération Horticole Professionnelle Luxembourgeoise.

Liste des lauréats:

Catégorie 2:	1 ^{er} prix:	Stolzembourg (S.I. Stolzembourg)
	2 ^e prix :	Hoscheid (S.I. Hoscheid)

Catégorie 4 :	1 ^{er} prix :	Diekirch (S.I. Diekirch)
	2 ^e prix :	Ettelbruck (S.I. Ettelbruck)

Prix spécial nouvel aménagement :	Diekirch (S.I. Diekirch)
	Stolzembourg (A.C. Putscheid)

Prix décerné par Natura : Diekirch

Prix décerné par la Fédération Horticole : Stolzembourg

Prix décerné par la Ligue du Coin de Terre et du Foyer : Diekirch

VII. TOURISME DE CONGRES

Le tourisme de congrès reste un des segments sur lesquels l'intérêt et les efforts des responsables du tourisme luxembourgeois doivent continuer à se focaliser. En effet, l'intérêt du tourisme de congrès pour l'économie luxembourgeoise est évident. Tout d'abord, les organisations de foires, de congrès, de séminaires et de voyages de motivation permettent d'élargir la saison touristique et sont pour de nombreux visiteurs en séjour dans la capitale l'occasion d'un premier contact avec le pays. Il s'agit donc de leur donner envie de revenir.

Ensuite, le congressiste dispose d'un pouvoir d'achat élevé, générateur d'importantes dépenses directes et indirectes qui font de cette forme de tourisme un segment touristique à haute valeur ajoutée dont profite essentiellement le commerce de la ville-hôte.

Le tourisme de congrès est aussi le segment touristique **où la concurrence est la plus soutenue**, sachant que pas moins de 60% des congrès et séminaires au niveau mondial sont organisés en Europe. L'environnement d'une ville, l'animation proposée dans une ville, la qualité de son infrastructure d'hébergement, l'agencement, la fonctionnalité de sa logistique, l'équipement des moyens techniques nécessaires à la communication d'aujourd'hui, la flexibilité et la qualité de gestion de ses centres de congrès et parcs d'exposition et le niveau de qualité de son accueil et de son service au client sont autant de facteurs déterminants pour le choix d'un lieu de congrès et de foire. Notre pays dispose d'une hôtellerie de qualité ainsi que d'une infrastructure de congrès et d'un parc d'exposition de premier choix qu'il s'agit de mettre davantage en valeur par des organisations plus nombreuses.

Afin de donner au tourisme de congrès les structures et moyens pour assurer son développement, la société des Congrès a été instituée en 1990 avec l'objectif premier de promouvoir Luxembourg en tant que Centre de Congrès. En 1997, la société a été restructurée et a obtenu une seconde mission, avec la gestion du Centre de Conférences du Kirchberg. Avec l'extension de son champ d'activité, la Société dispose d'un Centre de Conférences de choix, dont elle gère elle-même le calendrier de réservations, ce qui facilite dans une large mesure ses contacts avec la clientèle. Dorénavant, l'activité de la Société reposera sur deux piliers : la promotion du Luxembourg en tant que Centre de Congrès et l'acquisition de congrès d'une part, ainsi que l'accueil des organisateurs potentiels et la gestion du Centre de Conférences Kirchberg d'autre part.

Au niveau de la promotion, les efforts de Luxembourg Congrès se sont concentrés sur la détection de clients potentiels, le démarchage de ces clients, le développement de matériel promotionnel et publicitaire, le mailing régulier, la fréquentation de foires professionnelles et l'accueil d'organisateur de congrès au Centre de Conférence.

Ainsi, en 2000, la Société était présente sur les salons professionnels CONFEX (Conference Exhibition) à Londres et EIBTM (The European Incentive & Business Travel & Meetings Exhibition) à Genève. International Confex est avec 1'300 exposants et 9'356 visiteurs en 3 jours est un des plus importants forums annuels de l'industrie des congrès et d'incentives organisé au Royaume-Uni. Le salon EIBTM (The European Incentive & Business Travel & Meetings Exhibition) reste le numéro un des salons professionnels en Europe dans le secteur du tourisme d'affaires, de congrès et d'événements. Cette année près de 3'000 exposants de 105 pays ont accueilli plusieurs milliers d'invités, décideurs, organisateurs et agences intermédiaires qui sont venus pour se renseigner, se documenter, négocier et placer leur prochain congrès ou voyage de motivation.

Au niveau de la gestion du Centre, la Société a pu enregistrer, abstraction faite des réunions des Conseils et de l'OTAN, quelque 8'681 (+24%) nuitées à Luxembourg.

Pendant les 53 manifestations (48 en 1999) organisées au Centre de Conférence, 7'923 personnes ont été comptées. La durée moyenne par manifestation était de 1.7 jours.

A l'Hémicycle 49 manifestations (34 en 1999) différentes ont pu accueillir 17'327 participants. La durée moyenne par manifestation était de 1.4 jours.

VIII. RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Le **Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel**, dont le Luxembourg est membre depuis 1954, est à la recherche d'une nouvelle orientation se basant d'une part sur des statuts adaptés à l'époque actuelle, et d'autre part, sur les conclusions d'un « Livre Blanc » élaboré en 1994. En promouvant un tourisme de qualité en respect de l'environnement, la Commission du Tourisme du Grand-Duché vise le développement de nouveaux concepts permettant une planification de mesures concrètes. Des pourparlers bilatéraux ont déjà eu lieu entre les sections allemande et luxembourgeoise en vue de l'édition d'un dépliant commun. Les Cantons de l'Est de la Belgique sont disposés à s'associer à ce projet.

Le **Parc Naturel Germano-Luxembourgeois**, créé en 1964 par un traité conclu entre le « Land Rheinland-Pfalz » et le Grand-Duché de Luxembourg, se trouve dans une phase intermédiaire. En collaboration avec les Ministères de l'Intérieur et de l'Environnement, un groupe de travail composé de délégués ministériels et communaux s'efforce de trouver un consensus sur le fonctionnement du futur « **Parc Naturel de l'Our** » qui fait partie intégrante du Parc Naturel Germano-Luxembourgeois. L'étude détaillée prévue par le législateur est sur le point d'aboutir et sera soumise sous peu pour consultation à la population indigène.

Les activités du groupe de travail « Tourisme » de la **Commission Régionale Sarre-Lor-Lux-Trèves-Palatinat Occidentale** ont continué à être axées sur la mise en œuvre pratique du projet « La Moselle, Vallée Européenne », notamment de trois des produits à réaliser prioritairement : « VéloTourMoselle », « Chemin Mosellan de Grande Randonnée » et « Route des Romains ». En effet, une proposition de contrat d'ouvrage a été demandée à l'E.T.I. par le groupe de travail ayant comme objectif la définition d'un plan de signalisation homogène et cohérent dans la « Vallée Européenne de la Moselle » pour les trois produits susmentionnés. Le projet a été co-subsventionné par la Commission Européenne dans le cadre du programme communautaire INTERREG – II. L'Institut Européen de Tourisme à l'Université de Trèves (E.T.I.) assure la gestion et la coordination du projet dans son ensemble.

Par ailleurs, le groupe de travail « tourisme », dans la lignée des conclusions du 5^{ème} Sommet de la Grande Région, a opéré un rapprochement avec le groupe de travail « culture » sur les thèmes suivants :

- tourisme industriel,
- tourisme de mémoire,
- route des Cisterciens,
- passeport pour musées de la Grande Région,
- mise en place d'une base de données d'information touristiques et culturelles.

Outre la réalisation du circuit « VéloTourMoselle », la connexion du réseau national de pistes cyclables aux réseaux étrangers permettra d'augmenter l'attractivité de notre produit. Par ailleurs, le réseau ainsi revalorisé constitue un moyen marketing de premier ordre, permettant la promotion tant du réseau de pistes cyclables que de la destination touristique luxembourgeoise. C'est dans cet ordre d'idées que le Ministère du Tourisme, dans le cadre du projet **REVER, réseau vert européen**, participe activement à la mise en place d'un réseau transfrontalier de pistes cyclables, principalement sur des infrastructures anciennes hors d'usage, comme les voies de chemin de fer désaffectées. Le projet a été co-subventionné par la Commission Européenne dans le cadre du programme communautaire INTERREG – IIC.

Au niveau du **projet Gütik** (« Grenzüberschreitende touristische Informations- und Kommunikationsdatenbank »), l'intégration des informations du système national d'information et de réservation touristique dans **une base de données transfrontalière commune**, constitue au-delà du surplus d'informations touristiques disponibles au consommateur final, par le biais des différents moyens de communication, une référence en matière de source de données mise à disposition des professionnels du secteur du tourisme, désireux de créer des produits touristiques transnationaux. En l'an 2000, l'opportunité d'une interconnection entre la base de données « Gütik » et les systèmes nationaux d'information et de réservation touristique a été analysée par les pays participant au projet. Le projet a été co-subventionné par la Commission Européenne dans le cadre du programme communautaire INTERREG – II.

Dans de nombreux domaines, la coopération transfrontalière est inconcevable sur le terrain sans la participation des communes :

- Dans le cadre de l'EUREGIO Saar-Lor-Lux-Rhin, organe de représentation des intérêts communaux dans la Grande Région, le Ministère du Tourisme a soutenu la réalisation d'une brochure d'appel promouvant le tourisme à vélo dans la région des trois frontières. Par ailleurs, les travaux du groupe de travail « tourisme » de l'Euregio ont abouti à la réalisation d'un passeport touristique pour la région Saar-Lor-Lux-Rhin, reprenant les vingt-cinq sites touristiques les plus significatifs de la région.
- Le Ministère du Tourisme a contribué activement à la mise en place de bureaux d'information touristique transfrontalière à Perl et à Wasserbilligerbrück. Ces projets sont co-subventionnés par la Commission Européenne dans le cadre du programme INTERREG – II.

Le Comité du tourisme de l'**OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), forum d'échanges d'idées siégeant à Paris, fait partie, depuis 1999, de la Direction de l'Industrie, de la Science et de la Technologie (DSTI), Division des Transports. En 2000, il s'est notamment consacré à l'examen et à la discussion des politiques gouvernementales en matière de financement des offices touristiques nationaux ainsi qu'à l'harmonisation et l'échange de statistiques touristiques.

Sur le plan des activités de l'Union Européenne, l'année 2000 s'est avérée très encourageante concernant la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur le tourisme et l'emploi. Quatre groupes de travail, créés sous le pilotage du Comité Consultatif dans le domaine du Tourisme, se sont concentrés sur les priorités du Conseil, à savoir l'information, la formation, la qualité et le développement durable du tourisme. Les milieux économiques et sociaux et la société civile ont également été consultés. Des rapports intérimaires des groupes de travail ont été élaborés par des rapporteurs des Etats membres.

Parallèlement, la démarche de coopération entre les Etats membres au niveau de l'exécutif a été poursuivie par des réunions interministérielles à Vilamoura, sous présidence portugaise, et à Lille, au cours de la présidence française.

Le Conseil « Marché intérieur, Consommateurs et Tourisme » du 30 novembre 2000, a pris acte de l'évolution des travaux menés par la Commission et les Etats membres et a accueilli favorablement le rapport d'étape de la Commission.

Toujours au niveau communautaire, le dossier de la production et de la publication de statistiques a désormais atteint sa vitesse de croisière.

Conformément au plan d'actions communautaires en faveur du tourisme, les Etats membres avaient reconnu la nécessité d'élaborer une directive sur l'offre et la demande de base en matière de tourisme afin de permettre un accès rapide et aisé à une information fiable et comparable sur le tourisme. Cette étude, appelée « Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Grossherzogtums Luxemburg », publiée par le STATEC et cofinancée jusqu'en 1997 par la DG XXIII a été financièrement prise en charge par le Ministère du Tourisme à partir de 1998.

Au niveau de la coopération des pays du BENELUX, le Ministère du Tourisme a entamé la mise en vigueur de la nouvelle recommandation concernant la classification hôtelière, prévue pour le 1.1.2000.

Le tableau de classification pour le Grand-Duché, où la classification s'effectue sur base volontaire, se présente actuellement comme suit :

- catégorie 5 étoiles : 4
- catégorie 4 étoiles : 52
- catégorie 3 étoiles : 80
- catégorie 2 étoiles : 28
- catégorie 1 étoile : 9

Fondateur en 1991, avec la Rhénanie-Palatinat et la Communauté Germanophone de Belgique, de l'Institut Européen de Tourisme à l'Université de Trèves (ETI), le Luxembourg a été un partenaire actif au sein de cet organisme qui, grâce à sa compétence scientifique, son savoir-faire pragmatique et son sérieux professionnel s'est solidement implanté, dans un marché international très disputé.

IX. ACTIONS PROMOTIONNELLES DU MINISTERE DU TOURISME

1) Publicité par le biais des réseaux de distributions traditionnels

S'il est vrai que la meilleure promotion touristique se situe à porte-à-faux par rapport à la réalité si elle ne peut s'appuyer sur des infrastructures et des équipements valables, la politique d'investissement la mieux intentionnée se révèle inopérante si elle n'est pas valorisée par la création d'une image de marque appropriée. Ainsi, dans l'optique de renforcer l'image de marque existante, le Ministère du Tourisme a mis en œuvre des actions publicitaires très ciblées. Citons à ce propos :

- des annonces publicitaires dans des magazines spécialisés promouvant le vélo tourisme en Allemagne (Süddeutsche Zeitung) et aux Pays-Bas (Fietsen 2000) ;
- des annonces publicitaires visant à promouvoir le site Grand-Duché de Luxembourg en général et le Centre de Conférence au Kirchberg en particulier comme destination pour l'organisation de conférences ou pour des voyages d'affaire et d'incentive ;
- les travaux préparatoires en vue de l'émission télévisée «Kein schöner Land » sur le Grand-Duché de Luxembourg ;
- la campagne d'affichage dans les stations métro de la région parisienne, en collaboration avec l'Office National du Tourisme ;
- la réalisation de trois brochures d'appel sur l'offre des pistes cyclables, des pistes VTT et des circuits pédestres luxembourgeois

2) Actions promotionnelles par le biais des représentations touristiques à l'étranger

A l'heure actuelle, le Ministère du Tourisme gère 8 agences à l'étranger, qui fonctionnent avec six agents à tâche complète et 9 agents à tâche partielle.

Les agences sont implantées à Bruxelles, Copenhague, Mönchengladbach, Berlin, Paris, La Haye, Londres, New York.

Les missions des agents à l'étranger sont les suivantes:

- la représentation touristique officielle vis-à-vis des institutions, organismes, médias et agents de voyages ;
- l'information des organismes, institutions et particuliers sur l'offre touristique par la diffusion de la documentation mise à disposition ;
- l'appui des institutions et organismes luxembourgeois mettant en œuvre des actions promotionnelles à l'étranger ;
- le soutien des agents de voyages étrangers ayant (ou envisageant d'intégrer) dans leurs programmes la destination du Grand-Duché de Luxembourg ;
- l'établissement de statistiques renseignant sur le genre de demandes, la provenance et le milieu social des interlocuteurs intéressés ;

Compte tenu de l'évolution dans le domaine de la promotion touristique, l'agent à l'étranger est obligé de faire face à des missions nouvelles très diverses et parfois ambitieuses. L'agent est devenu

- un prestataire de services et un conseiller,
- un organisateur, un intermédiaire et un coordinateur,
- un centralisateur et un créateur d'information,
- un représentant-démarcheur-acquisiteur,
- un concepteur cherchant de nouvelles ouvertures en vue d'inciter les agents de voyage à inclure le Grand-duché de Luxembourg dans leurs catalogues.

En 2000, le Ministère du Tourisme, avec ses partenaires, a organisé et financé les foires et salons suivants :

UTRECHT	- Vakantiebeurs
ANVERS	- Salon International des Vacances
LILLE	- Alentours (en association avec la Fédération Touristique du Luxembourg Belge
BERLIN	- Internationale Tourismusbörse
BRUXELLES	- Salon des Vacances
PARIS	- Salon Mondial du Tourisme
Luxembourg	- Foire du Printemps
GRONINGEN	- Holiday Fair
COLMAR	- Salon du Tourisme et des Voyages
STUTTGART	- CMT Caravan-Motor-Tourismus

X. ANIMATION TOURISTIQUE

Les régions suivantes sont couvertes à l'heure actuelle par un coordinateur d'animation touristique: Petite Suisse et Basse-Sûre, Moselle - Mondorf-les- Bains, Lac de la Haute-Sûre, canton de Clervaux, Sûre Moyenne et Our.

Les coordinateurs d'animation touristique travaillent sous le contrôle direct des Ententes régionales de syndicats d'initiative. Leur tâche consiste :

- dans l'organisation et la coordination d'activités culturelles, de loisirs et de guidages,
- dans l'encadrement et le divertissement de groupes de touristes de tout âge, dans l'accueil, l'information et le conseil de la clientèle touristique au niveau local et/ou régional,
- à représenter leur région touristique auprès du grand public et auprès des professionnels de l'industrie touristique.

D'autre part, ils assistent les syndicats d'initiative dans leurs travaux de planification et supervisent l'entretien des infrastructures touristiques.

Durant les mois d'été 2000, ils ont été secondés, tout comme par le passé, par une cinquantaine d'étudiants. Ceux-ci ont bénéficié d'une préparation appropriée et ont assuré l'exécution des programmes d'animation établis par les coordinateurs.

En 1999, les Ententes ont créé une nouvelle association dénommée « Guides touristiques des Ardennes luxembourgeoises ». Celle-ci a pour objectif principal de former des guides touristiques, d'assurer la mise à disposition de guides à la demande du touriste et d'optimiser les guidages au sein des trois Ententes dans la région des Ardennes.

Au courant de l'an 2000, l'association a pu commencer son activité et assurer 144 guidages dans la région des Ardennes.

XI. ACTIVITES PROMOTIONNELLES DE L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME

Un dynamisme nouveau

L'année 2000 a été marquée par une promotion touristique de grande envergure suite à la fusion des efforts promotionnels du Ministère du Tourisme, de la Mission d'Impulsion 2000/2001 et de l'Office National du Tourisme.

L'année 2000 a été également celle du renouveau au sein de l'ONT: le Conseil d'Administration s'est renouvelé en grande partie ; 19 sur 25 membres y ont été remplacés suite aux élections communales de 1999 et au retrait de certains membres de la vie publique .

Sur base des activités fixées sur une période de six ans, le nouveau Conseil d'Administration s'est donné, entre autres, comme tâche de

- mettre en place une structure de l'ONT plus flexible, garantissant l'autonomie, la représentativité et la responsabilité de chaque membre
- harmoniser les différentes applications d'information par les médias informatiques et développer de façon conséquente ce secteur d'activités
- analyser en profondeur les prospectus imprimés et distribués par l'ONT afin de les préparer aux demandes de l'avenir
- créer à partir de l'Agenda du Luxembourg un agenda touristique-culturel
- renforcer l'engagement dans les missions économiques pour les marchés lointains
- repenser l'image touristique à véhiculer ensemble avec d'autres secteurs économiques
- mettre en place un outil de recensement des visiteurs et de leur comportement comme élément de base
- développer davantage le tourisme indigène
- pousser la formation continue dans le secteur
- soutenir l'innovation
- redéfinir les stratégies de promotion dans la presse internationale

Les démarches en marketing touristique

Sur les marchés traditionnels, à savoir la Belgique et les Pays-Bas, l'ONT développe une double stratégie: d'une part il s'agit de consolider la clientèle fidèle, d'autre part il s'agit de gagner un nouveau type de client en l'occurrence plus jeune. Ainsi au cours de la Randonnée

ministérielle de 2000 les hôteliers ayant répondu à l'enquête, ont signalé que quelque 40 % des touristes belges étaient de nouveaux clients.

Sur les marchés importants, tels la France et l'Allemagne, l'ONT poursuit ses efforts pour augmenter le degré de connaissance de la destination en jouant sur une clientèle d'une part d'affaires et d'autre part familiale.

Les marchés lointains jadis exclusivement touchés par les actions communes avec la European Travel Commission, sont désormais investigués par des missions économiques auxquelles le tourisme est associé. Des résultats concluants ont été obtenus suite aux actions menées en Asie. Un touroperateur asiatique assure même quelque 22.000 nuitées par an au Grand-Duché depuis les contacts établis lors des missions économiques.

D'autre part le tourisme indigène gagne de plus en plus d'importance. Outre sa présence sur les ondes radiophoniques et dans plusieurs magazines, l'ONT a su intéresser le grand public pour l'offre touristique indigène. Le tirage de l'Agenda du Luxembourg est passé au bout d'un an de 25.000 à 85.000 exemplaires.

Marketing interne

La Lettre Marketing a servi à mobiliser les partenaires touristiques pour la participation aux campagnes collectives, à les informer sur l'introduction de l'Euro, à leur faire connaître les résultats de la randonnée ministérielle. Elle a également servi de support à la publication des conclusions de la VIIe Journée nationale de l'Incoming qui a porté sur le thème de la "gastronomie entre fast food et slow food".

A côté de 18 stagiaires en tourisme, l'Office a encore pu former 33 candidats à l'accueil des touristes.

Publicité

L'année 2000 a été une année exceptionnelle au niveau de la promotion. Trois budgets différents ont pu être fusionnés en vue d'une grande campagne publicitaire dans l'Ile de France. Les annonces de l'ONT ont été rehaussées d'une campagne d'affichage dans les stations métro régie par le Ministère du Tourisme et une seconde campagne d'affichage dans les gares de Paris, régie par la Mission d'impulsion 2000/2001. Un même lay-out pour les trois campagnes d'affilée a permis de renforcer le degré de reconnaissance du produit touristique luxembourgeois.

Les campagnes d'annonces de l'ONT en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne ont connu un tel succès auprès des partenaires que la limite de la version des annonces collectives était atteinte. Une nouvelle formule, plus restrictive sera appliquée à partir de 2001. Ces campagnes qui ont également engendré une forte demande ont été soutenues par de l'affichage promotionnel à Bruxelles.

2 millions de lecteurs de quotidiens dans la grande région Sarre-Lor-Lux-Wallonie ont pu être atteints par des annonces parues la veille du weekend de Pâques. Un bus promotionnel décoré au même lay-out que les annonces et affiches était installé à plusieurs reprises dans les zones piétonnes des grandes villes de cette région à savoir, Trèves, Coblenze, Sarrebruck, Nancy, Metz, Namur, Liège et Bruxelles. Des jeux-concours étaient alliés à ce bus promotionnel. La demande était forte et la banque d'adresse clients de l'ONT a pu s'accroître de façon considérable.

Sur les marchés lointains, l'ONT a participé activement aux spots TV et à la page internet lancée par l'ETC aux Etats-Unis. Les campagnes traditionnelles dans "Your invitation to Europe" et dans les "Luxembourg news of America" n'ont pas été délaissées.

Relations publiques

Le changement de trône, le festival "Jardins à suivre", le Championnat Européen des Montgolfières, le programme de la Mission d'impulsion 2000/2001, ainsi que la présentation de la nouvelle MS Marie-Astrid ont fait partie des grands événements qui ont permis à l'ONT d'attirer quelque 100 journalistes des marchés allemand, belge, français, néerlandais, américain, anglais, suédois et japonais de magazines tels que El Mundo, Business Travel Time, Il Giornale, Côté Femme, De Standaard, Gazet van Antwerpen, Bel-RTL, Le Soir, Knack, De Telegraaf, Algemeen Dagblad, ZDF, Rhein-Zeitung, Kölner Stadt-Anzeiger, FAZ, Berliner Kurier, Hannoversche Allgemeine Zeitung, ANWB Kampioen, Jersey Evening Post, WAZ, etc. Quelque 35 millions de lecteurs ont pu être touchés par des articles vantant les nouveaux produits touristiques luxembourgeois.

Au niveau de la promotion par la télévision, l'ONT a pu inciter et collaborer à des émissions sur SWR, Mitteldeutscher Rundfunk, RTBF, ARD (en collaboration avec le Ministère du Tourisme). Des contacts avec le SIP ont permis de définir les objectifs en commun pour la réalisation d'un film touristique sur lequel tout ministère peut greffer des séquences qui le concernent. Cette initiative a été lancée afin de promouvoir une image unique du produit touristique luxembourgeois. Le nouveau film sera réalisé en 2001 pour être prêt pour les journalistes venant à l'occasion de l'étape du Tour de France en 2002.

Les "Press News" sont adressées à plus de 1.100 journalistes étrangers. Leurs 4 à 6 parutions l'an, suivant l'actualité est disponible également sur internet. Des e-mailing ont lieu automatiquement à de nombreux journalistes. Des traductions en allemand, français, anglais et même portugais existent de ces éditions.

Le tourisme interne est promu sur les antennes des radios RTL 92,5, DNR, Radio 100,7, Radio Latina, Eldorado, ainsi que par des rubriques fixes dans la revue de l'ACL, Zack, Gaard an Hém, Contacto, Flydoscope.

22 wagons des CFL ont été décorés de chaque fois 4 photos de grand format montrant les attractions touristiques du pays. Quelque 88 photos spécialement prises pour l'occasion ont été réalisées.

Foires et Salons touristiques

L'ONT a été présent sur sept foires grand public ainsi que sur onze salons professionnels. La conception du stand de l'ONT en "village luxembourgeois" trouve l'approbation des partenaires. La promotion des produits du terroir ne manque pas non plus: le vin constitue un élément de base de la promotion. Le Sales Guide réalisé sur internet est disponible sous forme imprimée aux stands. La LuxembourgCard se réjouit d'un grand intérêt auprès des touroérateurs. Les marchés nationaux investis par l'ONT étaient la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, l'Italie, la France, le Luxembourg et la Grande-Bretagne.

En 2000, l'ONT a négocié avec plusieurs dizaines de touroérateurs, surtout européens et asiatiques, et a réussi à placer le Grand-Duché de Luxembourg dans plusieurs nouveaux catalogues et surtout d'élargir et d'améliorer la qualité des programmes forfaitaires existants, comme p. ex. Tralesphere (GB), Solotour (F), Access Tourisme (F), Frantour (F), Voyages Kunegel (F), Tour Project (D), Kontinent reisen (D), Service reisen (D), Grimm Touristik (D), airtour sélection (B) All Seasons (B), Voyages Leroy (B), gullivers Travel (Asie), Kuoni travel (Asie), Mikki travel (Asie), Kamstra Travel (NL), Bennett BTI (DK), Nyman & Schultz (DK), Rese Konsulterna Flyg (DK), Vrij Uit , All Seasons, Cresta Holidays, Travelscene.

Suite aux foires l'ONT a accueilli quelque 127 agents de voyages allemands, français, portugais, espagnols, américains, anglais, suédois, belges.

Les missions de promotion économique et touristique font désormais partie intégrante des activités de l'ONT. Ainsi, il a participé aux missions en Pologne, en Hongrie et en Espagne. Suite à l'intérêt suscité en 1998 en Asie, l'Ambassade à Kuala Lumpur représentait l'ONT à la foire MATTA.

Création d'Events et d'arrangements

La Journée Mondiale du Tourisme dont le thème indiqué par l'Organisation Mondiale du Tourisme portait sur la technologie et la nature a été l'occasion pour établir un programme spécial comprenant quelque 15 animations.

La Journée Européenne du Patrimoine organisée conjointement avec le Service National des Sites et Monuments a trouvé l'intérêt d'une population plus autochtone.

D'autres arrangements liés à un événement ont été créés par l'ONT et publiés dans la brochure "Séjours thématiques": L'Avènement au trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri, Noël, la Fête du Genêt, les Festivals de Wiltz et d'Echternach, la Fête du Vin, la Braderie à Esch-sur-Alzette, la Procession dansante.

Pour motiver une nouvelle clientèle à découvrir le Luxembourg, l'ONT a créé les forfaits suivants: Famille, Découverte, Nature, Culture.

Ensemble avec les arrangements forfaitaires individuels des hôteliers, la brochure "Séjours thématiques" ainsi que ses pages html offrent quelque 98 arrangements différents aux touristes.

LuxembourgCard

L'édition 2000 a vu l'ouverture à la grande région. 44 attractions ont participé à ce projet. Le Musée National de l'Imprimerie, le Musée de Jeux de Cartes Jean Dieudonné, le Gaytalpark (Allemagne), Houtopia (Belgique), la Teufelsschlucht (Allemagne), l'Eco-Musée Roscheider Hof (Allemagne) et le Musée des Emaux ainsi que le château de Malbrouck (Lorraine) ont participé comme nouvelles attractions à la LuxembourgCard.

136 points de vente ont réalisé une vente totale de 2600 cartes entraînant quelque 20.000 entrées dans les différentes attractions.

Brochures touristiques

Le nouveau Conseil d'Administration de l'ONT a fait dresser un inventaire des efforts réalisés depuis 1993 afin de pouvoir réfléchir sur l'évolution future des médias imprimés de l'Office.

En vue d'un saut qualitatif à donner aux brochures, le Conseil d'Administration a décidé d'imprimer les brochures Campings, Locations, Séjours thématiques, Fleuron de Culture et Produits du terroir sur du papier d'une meilleure qualité. D'autre part, la carte routière, nouvellement créée en 1999 a été éditée recto et verso en quadrichromie.

La carte géographique du pays reprenant toutes les localités et signalant les grands axes routiers et ferroviaires a été intégralement changée.

Les quatre éditions de la brochure "Sites et Attractions" ont été remaniées: 8 pages supplémentaires ont été rajoutées, ce qui a permis d'inclure un calendrier des manifestations et une présentation plus dégagée.

Des négociations sont en cours pour réaliser un supplément culturel à l'Agenda du Luxembourg ensemble avec le Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La série des cinq affiches culturelles a été remplacée par une nouvelle édition au goût du temps.

Le lay-out des brochures thématiques a été uniformisé afin de constituer une véritable famille de prospectus.

Outre la réédition des prospectus d'appel Minett et Eisléck en langue allemande, des éditions russe et japonaise se sont jointes à l'édition du prospectus d'appel national.

Ensemble avec le Ministère de la Culture, l'ONT a édité un dépliant en quatre versions linguistiques ainsi qu'une affiche annonçant l'Euro dans le tourisme.

Le service des imprimés, renforcé par un graphiste professionnel et un graphiste free-lance, a également été en charge de la publication du Compendium touristique ainsi que du Rapport d'activité, ainsi que de la production des CD-Rom aux images touristiques et de la reproduction du film touristique de l'ONT sur cassette VHS.

En tout l'ONT a imprimé quelque 3.359.050 brochures touristiques en 2000. 964.300 prospectus ont été diffusés par l'unique canal des foires et salons touristiques !

Médias informatisés

Le système national d'informations et de réservations touristiques a présenté les informations de 587 partenaires du secteur. Le SNIRT comprend en tout 27 terminaux, dont 7 bornes. Les bornes ont été consultées à 251000 reprises (223.500 en 1999) et 9.000 feuilles de papier ont été imprimées (19.000 impressions en 1999). 187 appels ont été enregistrés en vue d'une réservation (196 en 1999).

196 contrôles ont été effectués sur 250 jours de travail. La plupart de ces interventions étaient réservées à l'alimentation en papier et en encre ainsi qu'au nettoyage des appareils.

Le site officiel du Ministère du Tourisme et de l'Office National du Tourisme a été consulté à 1659579 reprises pendant la période du 1^{er} janvier 1998 jusqu'au 31 octobre 2000. La moyenne mensuelle de 1998 était de 23.976 consultations tandis que la moyenne de 2000 (jusqu'au 31 octobre) était déjà de 76.390 consultations, ce qui correspond à une augmentation de 318%. Si en 1999, l'ONT avait acquis une vingtaine d'adresses de domiciliation du site, l'Office a acquis plusieurs adresses e-mail. La demande par e-mail s'élevait à 5534 requêtes, soit un plus de 257 % par rapport à 1999. Le module "commerce électronique" a été créé en 2000 et rendu opérationnel.

Un site à part agendalux-lu a été créé afin de mieux mettre en valeur les manifestations et événements ayant lieu au Grand-Duché. De même l'ordre a été donné pour créer un site similaire sur WAP.

Le nouveau Conseil d'administration a procédé à l'analyse des différents médias informatiques et a conclu qu'il faudra les mettre au diapason en créant ainsi une banque centrale de données donnant accès sur les différents types de terminaux tels que les bornes interactives, internet et le WAP. Une collaboration avec le Centre Informatique de l'Etat a été entamée à ce sujet.

Le système intranet "Gütik" a été développé au cours de 2000. L'analyse d'opportunité de la création d'une interface vers ce média a été réalisée en cours de 2000. Dans le cadre de la création d'une banque centrale informatique en tourisme un interface vers cet intranet sera réalisé.

Collaboration

Au niveau international l'ONT a été nommé par le Ministère du Tourisme dans le groupe de travail "B" de la Commission Européenne portant sur les formations en tourisme.

L'Office a également été chargé de la copréparation des assises sur le tourisme et la culture dans la Grande région. Il y a dirigé un séminaire en marketing touristique.

En collaboration avec l'Organisation Mondiale du Tourisme l'ONT a lancé la Journée Mondiale du Tourisme au Grand-Duché de Luxembourg.

La collaboration avec la European Travel Commission, l'Office a permis de planifier ses actions aux Etat-Unis.

Au niveau national, le Ministère d'Etat a associé l'ONT au dispatching des journalistes pour l'avènement au trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri.

Le Ministère des Affaires Etrangères a nommé l'ONT membre du Comité Consultatif du commerce extérieur.

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse a nommé l'ONT au sein du Comité Consultatif sur le bénévolat.

Le Ministère des Finances a chargé l'ONT de la réalisation d'affiches et de dépliants promouvant l'introduction de l'Euro.

Outre la collaboration traditionnelle avec les chambres et associations professionnelles, l'Office a été nommé comme observateur au sein de l'asbl Logis du Grand-Duché de Luxembourg. La collaboration avec l'Oekofonds a permis de poursuivre l'introduction de l'Eco-label au Luxembourg.

Suite à la révision des normes de la classification Benelux des hôtels, quelque 60 établissements sur les 171 classés ont été revisités au cours de l'an 2000.

Demande touristique

En 2000 l'ONT a obtenu 12.770 demandes spontanées par courrier, fax, téléphone ou e-mail. Ceci présente une augmentation de 35,5% par rapport à l'année précédente. Les demandes d'informations touristiques par e-mail représentent entre-temps 33,97 % (12,48 % en 1999) du courrier total. La demande par e-mail a progressé de 267%. Les demandes par courrier traditionnel constituent 42,77 % des demandes.

La plus grande demande provient de l'Allemagne (26,76%), suivi de la Belgique (21,81 %), des Pays-Bas (13,84 %) de la France (10,86 % et du Luxembourg (8,79 %). Parmi les demandes enregistrées en 2000, 43% sollicitaient des informations sur les hôtels, 26 % sur les appartements, 9% sur les campings et 1% sur les auberges de jeunesse. 74% des requêtes visaient les attractions, 23 % les forfaits, 18% la culture, 17% l'offre sportive et les promenades, 1% les groupes. La banque centrale d'adresses-clients, servant à des mailings notamment, comprend entre-temps quelque 33.000 coordonnées de consommateurs potentiels s'étant adressés à l'Office au cours des trois dernières années.

85.887 clients passaient au bureau d'informations à la gare centrale, soit un accroissement de la demande de 4,61% par rapport à 1999 fortement marquée par le succès de l'éclipse. Toutefois, les réservations ont continué à chuter pour atteindre 1848 demandes. En 1992 celles-ci s'élevaient encore à 10.561 unités ! En effet le client de plus en plus autonome préfère réserver lui-même l'hôtel. La demande actuelle concerne des réservations plus complexes pour groupes, pour hommes d'affaires, le tourisme de loisirs n'étant pratiquement plus représenté.

Sur le réseau autoroutier, le relais de Berchem Ouest demeure l'emplacement de choix pour la promotion touristique avec une moyenne de 45 demandes par jour de grande affluence, contre 25 à Capellen et 12 à Wasserbillig. Toutefois, l'installation d'exposoirs avec prospectus en complément aux bornes interactives a permis d'écouler quelque 100.000 brochures sur 10 mois.

Le bureau d'informations touristiques au centre de Conférences a fonctionné à 23 reprises.

Management interne

Le management interne s'est caractérisé en 2000 par la signature d'une lettre d'engagement d'un réviseur d'entreprise suivant les exigences de la Convention signée en 1999 entre le Gouvernement et l'ONT.

Un code d'entreprise arrêtant le fonctionnement des différents services a été rédigé sous la direction du Réviseur d'entreprise, du Comité de gérance et de la Direction. La méthode de travail sur base de plans de travail mensuel établi par l'employé et approuvé par le directeur, le tout sur base du master-plan voté par l'assemblée générale, s'est confirmé comme étant très efficace.

Trois membres du personnel ont participé à des formations continues sur la levée des motivations, le recensement statistique et l'élaboration d'offres forfaitaires.

Le service des imprimés de l'ONT a été doté d'un graphiste et renforcé d'un graphiste free-lance.

Le service de marketing et de publicité a été restructuré et renforcé par l'engagement d'un économiste. Grâce à l'édition d'un supplément pour "l'Agenda du Luxembourg", l'ONT a pu bénéficier au cours de l'an 2000 d'un employé supplémentaire au niveau du rédacteur.

Trois personnes en relation free-lance renforcent les services des relations publiques et commercial.

ANNEXE I : Tableaux statistiques/ STATEC

ANNEXE II : Tableaux statistiques /Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg

Tableau 1 : Nombre et capacité des établissements d'hébergement

Spécification	1970	1980	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hôtels, auberges et pensions ¹										
Nombre	454 ⁵	459	401	390	372	369	368	344	342	325
Capacité	14 730	7 826	7 916	8 114	8 015	8 085	7 787	7 683	7 676	7 561
Auberges de jeunesse ²										
Nombre	13	11	12	13	13	13	13	13	13	13
Capacité lits	1 269	1 371	1 198	1 371	1 371	1 221	1 235	1 208	1 272	1 272
Gîtes d'étape ³										
Nombre ⁴	11	50	31	26	27	29	29	26	29	28
Capacité lits	618	2 442	1 418	1 885	1 931	1 942	1 917	1 601	1 898	1 868
Terrains de camping ⁵										
Nombre	113	135	127	119	119	119	120	117	118	116
Capacité en personnes	26 700	45 600	50 600	54 200	54 200	54 200	54 200	47 500	47 648	47 418

¹ Capacité en nombre de lits; à partir de 1979 capacité en nombre de chambres.

² Pour 1970 les chiffres des tableaux arrivées, nuitées, durées de séjour des auberges de jeunesse et camping sont basés sur des estimations du Statec.

³ Estimations jusqu'à 1970.

⁴ Epuration du fichier en 1989.

⁵ Source: Ministère du Tourisme. A partir de 1996 - source: Statec.

Source : STATEC

G. 402 Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions
Situation: fin 1993

Région	Hôtels, auberges et pensions	
	Etablissements	Chambres
Pays au total.....	390	8 114
1. Centre:.....	114	3 407
Luxembourg-Ville.....	73	2 663
Autres communes	41	744
2. Ardennes	133	2 056
3. Moellerdall.....	81	1 557
4. Moselle	36	652
5. Sud	26	442

G. 402 Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions
Situation: fin 1994

Région	Hôtels, auberges et pensions	
	Etablissements	Chambres
Pays au total.....	372	8 015
1. Centre:.....	103	3 353
Luxembourg-Ville.....	64	2 603
Autres communes	39	750
2. Ardennes	126	1 967
3. Moellerdall.....	80	1 546
4. Moselle	36	651
5. Sud	27	498

G. 402 Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions
Situation: fin 1995

Région	Hôtels, auberges et pensions	
	Etablissements	Chambres
Pays au total.....	369	8 085
1, Centre.....	106	3 619
Luxembourg-Ville.....	69	2 767
Autres communes	37	852
2, Ardennes	127	1 935
3, Moellerdall.....	78	1 467
4, Moselle	32	571
5, Sud	26	493

G. 402 Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions

(Situation: fin de l'année)

Région	Hôtels, auberges et pensions			
	Etablissements		Chambres	
	1995	1996	1995	1996
Pays au total.....	369	371	8 085	7 993
1, Centre:.....	106	107	3 619	3 726
Luxembourg-Ville.....	69	68	2 767	2 740
Autres communes	37	39	852	986
2, Ardennes	127	126	1 935	1 837
3, Méllerdall.....	78	80	1 467	1 428
4, Moselle	32	30	571	489
5, Sud	26	28	493	513

G. 402 Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions (au 31.12)

Région	Etablissements			Chambres		
	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Pays au total	369	368	344	8 085	7 787	7 683
Centre	106	106	103	3 619	3 606	3 685
Luxembourg-Ville	69	68	62	2 767	2 740	2 795
Autres communes	37	38	41	852	866	890
Ardennes	127	125	117	1 935	1 753	1 676
Méllerdall	78	79	72	1 467	1 426	1 341
Moselle	32	30	27	571	489	484
Sud	26	28	25	493	513	497

G. 402 Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions (au 31.12)

Région	Etablissements				Chambres			
	1995	1996	1997	1998	1995	1996	1997	1998
Pays au total	369	368	344	342	8 085	7 787	7 683	7 676
Centre	106	106	103	105	3 619	3 606	3 685	3 702
Luxembourg-Ville	69	68	62	65	2 767	2 740	2 795	2 815
Autres communes	37	38	41	40	852	866	890	887
Ardennes	127	125	117	109	1 935	1 753	1 676	1 651
Méllerdall	78	79	72	73	1 467	1 426	1 341	1 341
Moselle	32	30	27	31	571	489	484	504
Sud	26	28	25	24	493	513	497	478

Tableau 2 : Nombre et capacité d'hébergement des hôtels, auberges et pensions

Région	Etablissements					Chambres				
	1995	1996	1997	1998	1999	1995	1996	1997	1998	1999
Pays au total	369	368	344	342	325	8 085	7 787	7 683	7 676	7 561
Centre	106	106	103	105	99	3 619	3 606	3 685	3 702	3 673
Luxembourg-Ville	69	68	62	65	60	2 767	2 740	2 795	2 815	2 755
Autres communes	37	38	41	40	39	852	866	890	887	918
Ardennes	127	125	117	109	104	1 935	1 753	1 676	1 651	1 605
Méllerdall	78	79	72	73	69	1 467	1 426	1 341	1 341	1 305
Moselle	32	30	27	31	31	571	489	484	504	516
Sud	26	28	25	24	22	493	513	497	478	462

Source: STATEC

LE BUREAU D'ACCUEIL A LA PLACE D'ARMES 1997-2000

nat.	mois	années	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	total	% du total	évol. en val. abs.
		2000	1 684	1 718	3 244	6 327	4 797	6 098	5 806	7 302	7 773	8 027	2 388	2 212	57 376	24,19%	-8,00%
		1999	1 920	1 611	3 178	5 493	7 648	6 102	6 133	8 300	7 452	8 951	3 566	2 010	62 364	25,07%	-2,28%
		1998	1 866	1 920	2 465	6 106	7 161	6 550	7 806	8 828	8 977	7 975	1 884	2 281	63 819	28,02%	-5,20%
		1997	1 143	2 075	5 446	6 429	11 408	5 477	6 789	6 465	7 748	9 868	2 452	2 020	67 320	29,21%	
allemands		2000	689	674	1 011	1 041	697	1 157	1 210	1 771	1 071	865	858	920	11 964	5,04%	-15,62%
		1999	835	867	816	1 101	1 160	989	1 950	2 506	1 035	967	1 051	902	14 179	5,70%	-17,03%
		1998	1 024	853	675	1 077	1 068	1 045	2 988	2 946	1 594	1 334	1 040	1 446	17 090	7,50%	+3,26%
		1997	653	1 106	972	1 600	2 001	951	1 408	2 017	1 170	1 649	1 615	1 409	16 551	7,18%	
belges		2000	311	370	391	779	1 025	708	1 173	2 221	822	464	294	300	8 858	3,74%	+12,93%
		1999	194	330	617	808	556	503	1 108	1 840	805	516	373	194	7 844	3,15%	+8,63%
		1998	143	254	225	601	504	383	1 411	2 211	723	365	224	177	7 221	3,17%	+12,46%
		1997	0	212	387	459	707	457	946	1 724	747	339	292	151	6 421	2,79%	
espagnols		2000	1 981	2576	2 299	4 619	3 056	3 382	4 902	6 916	4 449	3 274	2 490	2 968	42 912	18,09%	1,58%
		1999	2 041	2360	2 307	3 705	4 272	3 239	5 094	6 764	3 975	3 366	3 244	1 879	42 246	16,98%	+21,42%
		1998	1 504	2122	1 382	2 678	4 023	2 814	4 643	6 187	2 820	2 432	1 867	2 322	34 794	15,28%	-1,75%
		1997	1 112	2 065	2 697	3 247	4 641	2 859	4 724	4 586	3 541	2 411	1 951	1 578	35 412	15,36%	
français		2000	487	642	610	1 390	1 124	1 669	2 659	2 467	2 390	1 057	505	782	15 782	6,65%	+2,55%
		1999	524	522	788	1 326	1 376	1 628	2 252	2 433	1 682	1 480	885	493	15 389	6,19%	+9,27%
		1998	407	308	452	867	1 272	1 399	2 627	2 607	1 864	1 263	550	468	14 084	6,18%	+14,25%
		1997	218	376	769	907	1 672	992	2 064	1 846	1 851	845	469	318	12 327	5,35%	
anglais		2000	184	74	172	372	195	237	335	1 022	279	218	169	165	3 422	1,44%	-11,55%
		1999	130	144	177	213	273	274	511	1 257	317	192	246	135	3 869	1,56%	-0,69%
		1998	74	103	96	326	228	347	548	1 320	413	186	110	145	3 896	1,71%	+16,13%
		1997	0	83	178	376	487	206	335	941	342	162	142	103	3 355	1,46%	
italiens		2000	1 386	1 230	1 305	2 209	2 018	1 613	2 355	2 759	1 686	1 529	1 283	1 348	20 721	8,74%	-19,91%
		1999	1 119	1 201	1 370	2 070	2 452	2 369	2 950	5 513	1 906	2 117	1 564	1 242	25 873	10,40%	+84,29%
		1998	620	829	780	1 029	1 548	1 649	2 175	1 756	1 204	943	694	812	14 039	6,16%	-11,31%
		1997	1 115	821	1 032	1 591	1 495	1 247	2 644	1 702	1 467	856	1 278	581	15 829	6,87%	
luxembourgeois		2000	541	550	905	1 225	1 457	2 007	4 073	5 289	1 631	1 572	624	776	20 650	8,71%	+3,84%
		1999	418	645	607	1 055	2 071	1 417	3 320	5 815	1 829	1 312	762	635	19 886	7,99%	+6,55%
		1998	379	626	424	1 000	1 517	1 429	3 908	4 758	1 963	1 484	547	628	18 663	8,19%	-5,08%
		1997	330	992	1 288	1 002	2 718	1 436	4 087	3 350	1 490	1 368	740	861	19 662	8,53%	
néerlandais		2000	72	55	148	171	140	305	471	216	184	162	82	62	2 068	0,87%	-18,16%
		1999	97	179	166	106	189	373	725	163	200	134	145	50	2 527	1,02%	-3,55%
		1998	52	47	124	139	143	311	976	297	216	137	89	89	2 620	1,15%	+12,59%
		1997	0	80	162	191	136	441	603	237	160	200	88	29	2 327	1,01%	
scandinaves		2000	258	212	409	1 064	727	572	671	1 217	601	635	331	227	6 924	2,92%	+0,55%
		1999	229	259	337	728	998	607	791	1 139	544	663	350	241	6 886	2,77%	-5,49%
		1998	120	163	216	547	777	816	1 362	1 502	820	462	236	265	7 286	3,20%	+17,86%
		1997	0	119	376	604	1 221	517	341	1 117	733	534	382	238	6 182	2,68%	
pays de l'est		2000	318	387	639	1 873	1 388	1 017	923	1 204	1 005	643	622	485	10 504	4,43%	+10,01%
		1999	283	385	539	1 346	1 450	843	975	1 080	719	805	749	374	9 548	3,84%	+12,98%
		1998	207	208	428	1 613	1 085	713	989	986	905	545	338	434	8 451	3,71%	+8,82%
		1997	0	205	451	1 005	1 380	666	822	998	841	531	530	337	7 766	3,37%	
pays d'asie		2000	561	574	929	1 735	1 949	2 119	1 701	2 921	2 237	1 709	1 028	591	18 054	7,61%	+23,91%
		1999	536	489	1 019	871	1 669	1 988	1 963	1 898	1 547	1 247	865	478	14 570	5,86%	+19,85%
		1998	284	410	430	750	1 613	1 317	1 759	1 274	1 611	1 331	732	646	12 157	5,34%	+22,43%
		1997	329	418	616	1 073	1 863	1 387	832	762	815	754	770	311	9 930	4,31%	
américains		2000	886	816	1 019	1 772	1 760	1 425	2 166	2 476	1 464	1 911	1 156	1 066	17 917	7,56%	-24,10%
		1999	829	961	1 107	2 257	2 749	2 002	2 880	3 560	2 522	2 173	1 565	1 001	23 606	9,49%	+0,13%
		1998	769	1 183	1 379	2 911	2 533	2 664	3 452	3 515	1 442	1 857	865	1 066	23 636	10,38%	-13,76%
		1997	1 535	1 015	1 501	2 568	3 617	2 719	4 442	3 146	1 849	2 350	1 364	1 302	27 408	11,89%	
divers		2000	9 358	9 878	13 081	24 577	20 333	22 309	28 445	37 781	25 592	22 066	11 830	11 902	237 152	100,00%	-4,68%
		1999	9 155	9 953	13 028	21 079	26 863	22 334	30 652	42 268	24 533	23 923	15 365	9 634	248 787	100,00%	+9,23%
		1998	7 449	9 026	9 076	19 644	23 472	21 437	34 644	38 187	24 552	20 314	9 176	10 779	227 756	100,00%	-1,19%
		1997	6 435	9 567	15 875	21 052	33 346	19 355	30 037	28 891	22 754	21 867	12 073	9 238	230 490	100,00%	
TOTAUX		2000	9 358	9 878	13 081	24 577	20 333	22 309	28 445	37 781	25 592	22 066	11 830	11 902	237 152	100,00%	-4,68%
		1999	9 155	9 953	13 028	21 079	26 863	22 334	30 652	42 268	24 533	23 923	15 365	9 634	248 787	100,00%	+9,23%
		1998	7 449	9 026	9 076	19 644	23 472	21 437	34 644	38 187	24 552	20 314	9 176	10 779	227 756	100,00%	-1,19%
		1997	6 435	9 567	15 875	21 052	33 346	19 355	30 037	28 891	22 754	21 867	12 073	9 238	230 490	100,00%	

décembre. 98-2000: Bureau d'accueil, casemates, guidages, maquette forteresse

	2000	1999	1998	Evol.en% 99/2000	Evol.en% 98/99	Evol.en% 98/2000
Bureau d'accueil	237 152	248 787	227 756	-4,68%	+ 9,23%	+ 4,13%
Tours guidés (nbre de pers.)	219 040	213 040	214 480	+ 2,82%	-0,67%	+ 2,13%
Casemates (Bock + Pétrusse)	88 801	90 720	97 164	-2,12%	-6,63%	-8,61%
Maquette forteresse	2 836	2 577	2 636	+ 10,05%	-2,24%	+ 7,59%
Totaux	547 829	555 124	542 036	-1,31%	+ 2,41%	+ 1,07%

Tableau comparatif du nombre des visiteurs des casemates de 1995 à 2000

BOCK	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Janvier	0 p	0 p	0 p	6 p	0 p	0 p
Février	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p
Mars	5 111 p	4 652 p	4 900 p	6 862 p	5 212 p	4 106 p
Avril	8 999 p	7 981 p	9 049 p	7 008 p	8 757 p	11 215 p
Mai	10 228 p	11 060 p	13 028 p	14 245 p	14 005 p	12 397 p
Juin	10 373 p	9 661 p	10 540 p	8 848 p	10 833 p	13 578 p
Juillet	14 534 p	12 685 p	14 677 p	17 312 p	19 011 p	19 079 p
Août	14 556 p	16 376 p	14 387 p	15 587 p	17 343 p	15 710 p
Septembre	8 953 p	8 128 p	9 904 p	9 848 p	10 159 p	11 679 p
Octobre	8 022 p	9 536 p	9 681 p	11 010 p	11 192 p	13 894 p
Novembre	0 p	30 p	11 p	35 p	0 p	1 417 p
Décembre	2 p	30 p	0 p	0 p	0 p	0 p
TOTAL	80 778 p	80 139 p	86 177 p	90 761 p	96 512 p	103 075 p

PETRUSSE	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Janvier	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p
Février	0 p	0 p	0 p	0 p	106 p	310 p
Mars	0 p	35 p	0 p	222 p	0 p	434 p
Avril	920 p	946 p	1 020 p	392 p	1 022 p	1 849 p
Mai	20 p	687 p	579 p	622 p	658 p	1 662 p
Juin	517 p	446 p	1 222 p	935 p	1 345 p	2 040 p
Juillet	2 876 p	3 082 p	4 029 p	3 818 p	4 547 p	6 199 p
Août	2 921 p	4 465 p	3 191 p	3 883 p	3 780 p	5 246 p
Septembre	769 p	920 p	946 p	1 452 p	1 951 p	1 803 p
Octobre	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p	569 p
Novembre	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p
Décembre	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p	0 p
TOTAL	8 023 p	10 581 p	10 987 p	11 324 p	13 409 p	20 112 p

BOCK + PETRUSSE	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Janvier	0 p	0 p	0 p	6 p	0 p	0 p
Février	0 p	0 p	0 p	0 p	106 p	310 p
Mars	5 111 p	4 687 p	4 900 p	7 084 p	5 212 p	4 540 p
Avril	9 919 p	8 927 p	10 069 p	7 400 p	9 779 p	13 064 p
Mai	10 248 p	11 747 p	13 607 p	14 867 p	14 663 p	14 059 p
Juin	10 890 p	10 107 p	11 762 p	9 783 p	12 178 p	15 618 p
Juillet	17 410 p	15 767 p	18 706 p	21 130 p	23 558 p	25 278 p
Août	17 477 p	20 841 p	17 578 p	19 470 p	21 123 p	20 956 p
Septembre	9 722 p	9 048 p	10 850 p	11 300 p	12 110 p	13 482 p
Octobre	8 022 p	9 536 p	9 681 p	11 010 p	11 192 p	14 463 p
Novembre	0 p	30 p	11 p	35 p	0 p	1 417 p
Décembre	2 p	30 p	0 p	0 p	0 p	0 p
TOTAL	88 801 p	90 720 p	97 164 p	102 085 p	109 921 p	123 187 p

Tableau comparatif du nombre de visiteurs de la maquette de 1995 à 2000

MOIS	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Janvier	0 p	0 p	4 p	83 p	121 p	20 p
Février	0 p	20 p	0 p	99 p	138 p	47 p
Mars	10 p	0 p	0 p	244 p	0 p	536 p
Avril	365 p	329 p	520 p	327 p	363 p	849 p
Mai	109 p	197 p	52 p	523 p	285 p	304 p
Juin	316 p	67 p	103 p	203 p	20 p	582 p
Juillet	613 p	651 p	713 p	773 p	862 p	1 177 p
Août	844 p	866 p	843 p	847 p	1 084 p	1 046 p
Septembre	411 p	203 p	296 p	179 p	396 p	891 p
Octobre	19 p	77 p	7 p	214 p	108 p	282 p
Novembre	149 p	167 p	49 p	80 p	99 p	308 p
Décembre	0 p	0 p	49 p	0 p	0 p	60 p
TOTAL	2 836 p	2 577 p	2 636 p	3 572 p	3 476 p	6 102 p